

Sous Etat d'urgence.

Recueil de textes autour de l'Etat d'urgence par le Collectif sans nom.



Edito :

Ce recueil de textes, est édité par le collectif sans nom. C'est à partir de discussions, de lectures et d'un début d'écriture de textes sur l'actualité, l'état d'urgence et ses conséquences réelles ou supposées fin 2015 qu'ont émergé l'idée et l'envie de compiler un certain nombre de documents. De nouvelles dispositions législatives voyant le jour, des assignations, perquisitions, interdictions de manifester, chasses aux militant-e-s et aux migrant-e-s se multipliant, il nous a semblé important de faire connaître et de partager informations, témoignages, textes d'ici et d'ailleurs afin d'alimenter critiques et analyses.

Aujourd'hui, force est de constater que les dispositifs et l'ambiance générés par l'état d'urgence amplifient également « l'étouffement » des mouvements sociaux. L'arsenal répressif mis en place contre les opposant-e-s à la loi travail et son monde, contre les syndicalistes de Goodyear, contre les migrant-e-s, contre les zadistes et autres rebelles laissent augurer de ce à quoi l'état d'urgence vient réellement s'opposer.

Nous décidons aujourd'hui d'arrêter là le choix des écrits qui sont publiés tels quels. Il est arrivé qu'un texte ne fasse pas l'unanimité ou qu'on ne soit pas d'accord sur l'ensemble de ce qu'il porte. Nous avons alors parfois décidé de le garder en ajoutant d'autres textes en complément. Des textes ne sont pas féminisés, ce qui participe à notre avis à invisibiliser un rapport de domination. Aujourd'hui l'état d'urgence est prolongé jusqu'à début août. Comme le plan Vigipirate il y a quelques années, il risque d'être un outil tactique supplémentaire sur lequel s'appuie durablement l'Etat •

COLLECTIF SANS NOM — UNE PRÉSENTATION

Depuis quelques mois des gens ont ressenti le besoin de s'organiser collectivement à partir d'un certain nombre de constats liés à de précédentes expériences collectives, d'envies communes et de réflexions/questionnements. Plusieurs discussions ont eu lieu. Ce texte, qui n'est en rien figé et définitif, est une tentative de présentation de là où nous en sommes. Une de ces envies partagées est, entre autre, de prendre le temps de discuter et d'acter collectivement nos convictions et pratiques communes tout en commençant à nous organiser et à agir dans ce collectif. Nous sommes un collectif ouvert à toutes personnes tant qu'elles partagent nos principes de base.

Nous nous inscrivons dans une rupture avec le monde existant en vue de construire une société égalitaire dans laquelle pourra se vivre et se conjuguer l'émancipation de chacun·e. Cela induit de lutter contre toutes formes de domination et d'oppression dont le racisme, le sexisme, le capitalisme, l'État, l'industrialisme... Nous cherchons à ce que notre/nos manière-s de nous organiser ensemble, nos actions, notre engagement dans les luttes et nos expériences collectives prolongent/dépassent nos sentiments de révoltes et soient portés par cette perspective révolutionnaire.

Nous refusons de hiérarchiser les différentes dominations existantes. Le but est d'essayer de toujours lier les luttes contre les différentes formes de domination. Nous pouvons toutefois, collectivement ou individuellement, faire le choix d'en privilégier certaines par moment, sans pour autant oublier les autres. Les un·e·s et les autres peuvent être traversé·e·s par certaines motivations qui leur parlent davantage à un moment donné.

Nous souhaitons aussi nous donner les moyens de combattre tous rapports de domination et d'oppression qui peuvent ou qui pourraient se jouer dans cette « association d'individu·e·s ». Ces modalités peuvent passer par le recours à différents outils tels que la non-mixité, les réunions en petits groupes, des temps de discussions formels et informels, des temps d'analyses critiques / autocritiques. Cela passe aussi par l'attention portée à la sensibilité et à la parole de chacun·e sans pour autant masquer les tensions et les divergences qui doivent pouvoir s'exprimer. La volonté est de créer les conditions d'écoute pour que chacun·e des personnes puissent se sentir légitimes à s'exprimer. Nous cherchons à veiller à ce que la parole ne soit pas monopolisée par quelques-un·e·s et à ce qu'il n'y ait pas de paroles jugées légitimes et d'autres ignorées. Chacun·e doit pouvoir se sentir en confiance pour s'exprimer (points de vue, ressenti, doutes, divergences) et cela passe par une attention collective aux conditions d'écoute dans les réunions, débats, discussions, luttes...

(Suite page 43)

Cette revue est en contribution libre. Ca veut dire que tu mets ou pas ce que tu veux ou peux pour aider ceux celles qui ont du mettre des sous pour la tirer à rentrer dans leurs frais.

Pour nous contacter : collectifsansnom@riseup.net

SOUS ETAT D'URGENCE.

Etat d'urgence, énièmes mesures réactionnaires.

Les attentats du 13 Novembre 2015 ont suscité chez chacun-e une émotion, une tristesse et une colère que l'Etat instrumentalise pour justifier les mesures liberticides et les lois sécuritaires qu'il met en place dans le cadre de l'Etat d'urgence.

Mais bon, faut voir que le gouvernement il a dit « Etat d'urgence » parce qu'il peut pas du tout du tout faire autrement : on est en guerre tsoin tsoin! Cela dit, rassurons nous : les marchés de Noël se portent bien, les foies gras sont bien gavés et les marchés financiers suivent leurs cours. Le truc c'est qu'on peut être en « état de guerre » tout en vivant dans un pays en paix : la guerre c'est la paix...ou alors la paix c'est la guerre... on est jamais autant en paix que quand on fait la guerre... Faut savoir reconnaître la subtilité de la langue française !

Enfin tout va bien, l'Etat veille sur nous, y'a qu'à voir : le 20 Novembre, le Parlement, dans un élan d'unité nationale, vota la prorogation de l'Etat d'Urgence à trois mois et modifia la loi du 5 avril 1955. Dès lors l'Etat d'urgence confie au ministre de l'intérieur et aux préfets de très larges pouvoirs d'interdictions et de restrictions des libertés individuelles et collectives sans réel contrôle judiciaire puisque le rôle du juge administratif est limité à un contrôle restreint.

Concrètement l'Etat d'Urgence et la modification de la loi du 5 avril 1955 se décline en différentes mesures dont:

-Autorisation élargie de perquisitions administratives, de jour comme de nuit, sans mandat judiciaire et concernant tout lieu qui serait fréquenté ou susceptible d'être fréquenté par des personnes menaçant la sécurité ou l'ordre public.

-Assignations à résidence impliquant un pointage jusqu'à trois fois par jour, une astreinte à domicile de 12 h sur 24h, remise de passeport, possibilité



d'interdiction de contact et même possibilité de placement sous surveillance électronique mobile.

-Généralisation des écoutes sans contrôle judiciaire

-Possibilité de dissoudre des associations jugés dangereuses pour la sécurité et l'ordre public.

-Possibilité pour le préfet de déclarer un couvre-feu et d'interdire toutes manifestations.

Dès les premiers jours d'application de l'Etat d'urgence a déployé ses tentacules : près de deux mille perquisitions violentes de domiciles, des restaurants, de mosquées ; interdiction de manifestations et répressions brutales des rassemblements et de l'ensemble des mouvements sociaux, expulsions illégales de squats et des centaines d'assignations à résidence...

Ces mesures liberticides touchent l'ensemble de la population et criminalisent les luttes sociales, les militant-es, les étranger-es, les personnes de croyance musulmane, les jeunes de quartier, les précaires, les personnes sans papiers et pour ainsi dire chaque citoyen-ne dont la pensée et le comportement est désigné comme suspect par l'Etat.

Bon par contre il y avait la Constitution qui risquait d'la ramener et dire à l'Etat d'urgence d'aller s'rhabiller. Ni une ni deux, fin novembre, le gouvernement transmet au Conseil d'Etat une révi-

sion du texte constitutionnel inscrivant l'Etat d'urgence dans la Constitution et ajoutant un ou deux petits articles : possibilité de prononcer l'Etat d'urgence pour une durée de six mois (au lieu de trois mois) et possibilité de prononcer la déchéance de la nationalité pour les bi-nationaux. Bin oui on est pas tou-tes français-e tout pareil, vous croyez quoi ? Qu'on est tous/toutes égaux devant la loi et aux yeux de l'Etat... ?

Et Paf ! Et Pif ! Et Bang ! Et Bing ! En pleine tronche qu'on s'le prend l'Etat...d'urgence ! On l'avait pas vu venir celui là !... ?... ! Bin si en fait il mijote, il s'étoffe, il se pare de ses contours législa-



tifs depuis des décennies. Y'a qu'à voir :

1959 : les ordonnances de 59 qui permet la mobilisation totale ou partielle de la population française tous les civils disponibles+ assignations à résidence+ support juridique et organisationnel de la militarisation du pays

1986 : loi fondamentale relative à la lutte contre le terrorisme (allongement de la durée de la GAV à 4 jours reportant de l'intervention de l'avocat à 72h+ autorisation de la perquisition à domicile sans assentiment de la/des personnes+alourdissement des peines+création d'un corps spécifique de juges d'instructions et de procureurs...)

1996 : autorisation des perquisitions de nuit+ instauration du délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste

2001: loi LSQ (loi sur la sécurité quotidienne) renforçant le pouvoir des agents de sécurité et notamment des agents de sécurité privés+ instauration du fichier STIC regroupant les informations concernant les auteurs et les victimes d'infractions.

2002 : loi Perben ciblant les enfants et adolescents+ fichier Ariane (base de données regrou-

pant le STIC et le JUDEX+ LOPSI

2003 : loi pour la sécurité intérieure qui s'intègre au cadre plus large de la LOPSI ciblant les précaires, les mal-logés, les personnes SDF, les enfants et adolescents.

2004 : loi Perben 2

2006 : loi relative à la lutte contre le terrorisme (vidéosurveillance, généralisation du fichage...), augmentation de la durée de GAV de 4 à 6 jours

2007 : loi sur les peines planchers.

2008 : changement de la logique pénale avec la loi sur la rétention de sûreté. Cette loi instaure une justice prédictive qui permet de priver de liberté un individu jugé dangereux pour l'ordre public sans qu'il est pour autant commis un acte criminel + fichier CRISTINA + fichier EDVIGE ciblant tout les militant-es « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public » et les mineurs « présumés dangereux »+ fichier ELOI ciblant les sans papiers.

2015 : intensification et massification du renseignement

Ainsi en prenant un peu de perspective, on s'dit que la mise en place de l'Etat d'urgence s'inscrit dans une suite logique qu'il serait dommage de réduire à une simple parenthèse. L'urgence est faite pour durée, c'est comme le provisoire... Aussi parti pour durer, l'Etat d'urgence a besoin d'un solide socle législatif qui ne soit pas remis en cause par la Constitution et l'autre gnan-gnan de Déclaration des Droits de l'Homme soit disant universelle. C'est donc dans cet esprit de durabilité qu'une loi devrait être présenté en janvier visant à modifier le code de procédure pénale et élargir les pouvoirs du parquet et les pouvoirs policiers sans contrôle judiciaire.

Concernant l'augmentation des pouvoirs policiers en l'absence de contrôle judiciaire, cela comprend : la possibilité de saisie de tout objet ou document lors de perquisitions, la création d'un délit d'obstruction de la perquisition administrative, la perquisition de nuit, l'interconnexion globale de tout les fichiers, l'élargissement des possibilités de vidéosurveillance dans les lieux publics, l'installation de GPS systématique sur les voitures de location, l'assouplissement du régime de légitime défense pour les policiers, GAV porté de six à huit jours (en matière terroriste), l'injonction faite aux opérateurs téléphoniques de conserver les fa-dettes pendant deux ans, la pose de micros dans des domiciles dans le cadre d'enquête prélimi-

naire et l'utilisation des IMSI-catchers (petite valisette qui permet de capter dans un environnement proche les communications et portables).

Les mesures liberticides et les lois sécuritaires prononcés au nom de l'Etat d'urgence s'inscrivent dans une logique de contrôle étatique qui est au fondement de l'existence de cette institution. Le rôle de l'Etat est de garantir la pérennité de l'économie capitaliste et les intérêts des classes dominantes tant sur le plan économique, social que culturel. Les décennies à venir seront sources de nombreux conflits que les marchés économiques alimentent pour mieux s'en nourrir (la croissance cela donne faim...) : précarisation de masse et paupérisation ; conflit géostratégique autour du contrôle des énergies (nucléaire, gaz...) et de l'eau ; bouleversements humains, sociaux et écologiques liés au réchauffement climatique... et puis zut on va pas tout vous dire avant que ça arrive non plus, on voudrez pas vous gêchez la surprise, ça serait pas délicat d'not part... Quoiqu'il en soit la procrastination n'est pas de mise,

demain c'est aujourd'hui alors hop hop hop on légifère, on assigne à résidence, on réprime les manifestations, on expulse, on précarise... Les Etats ont la charge de contrôler, de prévenir et de réprimer ces conflits pour assurer la fluidité du système économique. D'une société disciplinaire, nous passons peu à peu à une société de contrôle...

L'Etat d'urgence vous souhaite ses meilleurs vœux pour les décennies à venir.

Ah tiens ! Entre le temps de rédaction de ce texte et de sa parution, l'Etat d'urgence joue les prolongations jusqu'en mai...et les mesures et discours liberticides qui l'accompagnent peu à peu se banalisent, bornent notre quotidien, normalisent notre pensée, s'insinuent dans notre langage et martèlent son idéologie...

Janvier 2016

Les vœux de l'Etat d'urgence.



**Bonjour,
C'est pour les calendriers
2016.**

BONNE ANNÉE 2016 !

Etat, attentats et administration de nos vies

1 Daesh est une organisation salafiste créée en 2006 en Irak. Elle a proclamé en 2014 l'instauration d'un califat sur les territoires qu'elle contrôle, principalement en Syrie, mais aussi en Irak.

Vendredi soir à Paris, plusieurs attaques simultanées ont tué environ 130 personnes, blessé et traumatisé des centaines d'autres. L'organisation islamiste Daesh¹ a immédiatement revendiqué ses attaques, portant la guerre dans les rues parisiennes, souhaitant instiller la peur et attiser les haines. Ce qui était alors visé, ce sont des modes de vie et des formes de sociabilité élémentaires (aller à un concert, boire un coup en terrasse etc.). Daesh se considère comme le chien de garde du sacré, et entend le faire comprendre de la plus classique des manières religieuses : torturer, tuer, massacrer.

Daesh, Etat et capital.

Ce qu'ont en commun Daesh, Etats et capital, c'est une même vision autoritaire, celle d'administrer nos vies comme bon leur semble. La légitimité se cherche chez Dieu pour l'un, dans la croissance et la « main invisible » du libre marché pour un autre, ou autant dans des élections clairsemées que par la force pour un autre encore. Toutes ces choses qui participent à nous maintenir dans une société inégalitaire, où exploitation rime avec dépossession.

D'ailleurs, les « islamistes » ne sont pas du tout des traditionalistes qui ont raté le train de la modernité, ils en sont une incarnation différente, mais tout à fait conforme : ils sont marqués par le capitalisme, la mondialisation, les médias et les nouvelles technologies, se satisfont très bien des flux financiers débridés, et cherchent un sujet collectif puissant auquel s'identifier. C'est à la base de la société marchande. L'individu moderne est pris dans la défense forcenée de ses intérêts privés, considérant les autres comme un instrument. Dans le même

temps et en réponse, se crée le besoin de se fondre dans une communauté imaginaire qui lisse ces rapports d'instrumentalisation réciproque et donne la sensation de ne pas être complètement isolé. L'identification à un sujet collectif offre les illusions dont l'individu moderne a besoin. Que ce soit la nation, le peuple ou la communauté religieuse, les grandes fictions ont le vent en poupe. A une autre époque ce fût le communisme à la mode soviétique, ou la foi dans le progrès économique et technique, en perte de vitesse aujourd'hui. Dans tous les cas, il n'y est plus question de chercher à construire épaulé contre épaulé une vie collective plus libre entre égaux, mais à se laisser porter par quelque chose qui se présente comme immuable et insaisissable, avec une hiérarchie bien constituée, et des frontières bien marquées. Bref, se laisser diriger par un grand truc qui nous dépasse. Et à chaque fois, ce sont les possibilités d'émancipation qui s'échappent.

Enfin, les profils des protagonistes d'ici qui vont rejoindre les révoltes islamistes, comme en Syrie et en Irak, ressemblent fort à des laissés-pour-compte, vivant dans les marges périphériques, exclus de nos sociétés dont les rapports d'exploitation se durcissent, sans grande perspective d'avenir. Souvent sans lien familial et culturel avec l'Islam, ou alors en rupture avec leurs proches et en réaction avec l'exclusion sociale et raciste qu'ils subissent, ils et elles viennent grossir les rangs d'une révolte autoritaire. Ils et elles participent alors à détourner les luttes vers la haine d'un ennemi imaginaire et fantasmé. Les groupes identitaires et l'extrême-droite, alimentés par les discours nationalistes de droite comme de gauche, font exactement la même chose. Plutôt que des luttes sociales nous permettant ne nous émanciper des riches et des chefs, des hiérar-



chies et des contraintes, les exploités et les opprimés se battent entre elles et eux.

« Surveillance » est un euphémisme.

La plus belle victoire des islamistes a toujours été de réduire la faible dimension émancipatrice de nos sociétés : état d'urgence (c'est-à-dire la suspension des droits et libertés dont sont si fiers nos démocraties libérales)², militaires partout, contrôle aux frontières, énièmes lois antiterroristes, interventions armées, surveillance généralisée de nos faits et gestes etc. Cela a été le cas après les attentats de 1995 puis de janvier 2015, cela va encore être le cas. On nous préparait l'extension de la légitime défense pour les flics, qui tuent et mutilent sans arrêt, de préférence d'une balle dans le dos ou des manifestants au mieux armés de quelques cailoux. On imagine très bien jusqu'où va s'étendre cette extension après les attentats, d'autant que cette mesure trouvait sa justification dans les attaques de janvier 2015. Il n'y aura plus qu'à compter les morts assassinés par la police.

De patrouilles de militaires dans les rues aux caméras de vidéosurveillance, de la construction de nouvelles prisons à la surveillance généralisée, en passant par un durcissement juridique face à toute agitation sociale, l'administration de nos vies va encore s'étendre. Déjà, procès, perquisitions, contrôles, interdictions de manif se multiplient, sans lien avec les attaques de vendredi soir. L'Etat profite de l'état d'urgence pour faire son sale boulot. La terreur n'est pas l'apanage de Daesh, mais nous gouverne aussi dans nos démocraties libérales.

Faire la guerre en Syrie, débutée depuis un moment, s'annonce déjà comme une réponse de l'Etat français. Une énième intervention militaire, après le Mali, la Lybie, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, la Somalie, l'Afghanistan. Par ici, pour défendre des mines

d'uranium, par là, pour des réserves de pêche et des dépotoirs à déchets chimiques et nucléaires, ou encore là-bas pour préserver sa zone d'influence économique et politique. Il fût un temps où on appelait ça l'impérialisme. Pendant que Daesh protège ses puits de pétrole et que les puissances impérialistes s'accaparent les richesses, c'est toujours les mêmes gens qui trinquent, à Homs comme à Paris. Une intervention militaire justifiée par « la sauvegarde de nos libertés », comme si nous étions libres dans nos sociétés-casernes avant ces attentats. Lorsque l'on fait la guerre partout dans le monde, il ne faut guère s'étonner qu'elle s'invite chez soi de la plus impitoyable des manières.

Tout cela nous annonce une époque formidable. Le nouvel ennemi générique des démocraties libérales, l'islamisme, va encore servir de faire-valoir pour effacer toute critique de ce monde tel qu'il tourne au désastre. Les mesures sécuritaires en cours sont appuyés par les discours de surenchères, où on demande à assigner à résidence voire à interner tous les fichés S. Une fiche S, c'est l'inscription dans un fichier des services de renseignement de toute personne considérée comme une potentielle menace à la sûreté de l'Etat : islamistes, supporters de foot, antinucléaires, opposants et opposantes à un aéroport, syndicalistes trop agités, anarchistes etc. Une notion suffisamment floue pour mettre tout et n'importe quoi.

Dans un contexte où les initiatives des groupes d'extrême-droite se multiplient et les idées racistes pullulent, l'ambiance réactionnaire et raciste se trouve renforcée. Union nationale et front républicain versus front national et groupes identitaires, voilà le choix qu'on nous propose. Pour nous, ce sera ni l'un ni l'autre. Mais davantage que l'extrême-droite, ce sont les idées réactionnaires, martiales, nationalistes, sécuritaires qui s'étalent partout. Toutes ces idées qui, comme celles portées par Daesh, répriment

2 L'état d'urgence a été mis en place la première fois pendant la guerre coloniale d'Algérie. Il a ensuite été utilisé en Kanaky, après la prise d'otages de 1984, puis pour la première fois en métropole, dans quelques départements, après les émeutes de novembre 2005. Il donne des pouvoirs supplémentaires aux préfets pour contrôler la circulation et les gens, permet des assignations à résidence et des perquisitions à tout va, d'interdire la presse, les manifs ou les réunions publiques, et des peines d'enfermeement sont prévues pour les réfractaires.



toute possibilité d'émergence d'une vie libre, digne et égalitaire.

Ce ne sont certainement pas les prochains défilés réactionnaires appelant à l'unité nationale dont il faudra grossir les rangs, où exploités et exploités-e-s, racistes et racisés-e-s, oppresseurs et opprimés-e-s, sont appelés à faire cause commune pour un de ces sujets collectifs qui a toujours servi à canaliser les révoltes et faire marcher aux pas : la nation. Ce sont les solidarités avec les sans-papiers, les grèves dans les boîtes, les révoltes dans les quartiers, les luttes féministes et

anti-patriarcales qu'il va falloir renforcer et multiplier. Ici, en Europe, mais aussi soutenir celles de là-bas, dans les pays du Moyen-Orient, comme partout ailleurs. Sans oublier de résister à toutes les lois liberticides qui pleuvent déjà, et vont encore pleuvoir. Plus que jamais, en finir avec ce qui nous opprime devient urgent.

ALL DAESH ARE BASTARDS (et pas qu'eux) !

Caen. Novembre 2015.

Etats d'urgence et soumission durable.

En instaurant l'Etat d'urgence, l'Etat dissout non seulement les quelques vagues libertés qu'il n'a cessé de rogner, mais il tente également de nous faire renoncer au goût même de la liberté.

Il prolonge un état d'urgence devenu permanent, celui qui nous intime au nom de crises successives de nous soumettre toujours plus aux impératifs de l'économie et aux injonctions de l'Etat.

L'approche marxiste d'une part, et l'approche écologiste d'autres part, qui voyaient chacune à leur façon dans les crises conjoncturelles du capitalisme des opportunités de renversement, sont devenues d'autant plus inopérantes que l'économie a fait de ses crises successives une logique de gestion de l'existant. La crise écologique est ainsi devenue une opportunité, capable de générer de nouveaux marchés. Au Japon AREVA travaille ces stratégies de décontamination et de gestion d'un territoire contaminé. La catastrophe, comme la crise ou la guerre sont des marchés comme les autres, vecteurs de plus value. Et ce sont surtout des prescripteurs de soumission : aux experts, aux Etats, à l'armée, la police.

Les crises politiques, économiques et écologiques sont même devenues,

grâce notamment à l'absorption du désir d'ordre, propre notamment à la critique écologiste, une nouvelle gouvernance du Monde. Loin de mobiliser, l'abîme saisit d'effroi et appelle à se soumettre à tous les dispositifs de soumission qui apparaissent les plus solides : Etat, bande, Parti, homme providentiel.

La crise se transforme même en outil de gestion et de cogestion. C'est ainsi que dans la région de Fukushima, Etat, nucléaristes et économistes tentent de faire revenir vivre sur place les habitants et les habitantes de la région, condamnés à garder un œil sur leur dosimètre et à mesurer dans tous les sens du terme chacun de leur geste. Etat et nucléaristes appellent cela "autogestion de la dose". La vie mutilée à laquelle cette situation nous oblige promet des comportements encore hier inimaginables en terme d'acceptation et de soumission. Quelques récents sabotages de balises de mesure de la radioactivité ont rappelé ces évidences¹.

"La mise en scène des dangers est devenue un exercice obligatoire désormais, tant ils se réalisent. La conscience du désastre est maintenant généralisée. Fini la période éphémère où l'écologie frayait avec les idéaux révolutionnaires. Aujourd'hui, cette idéologie verte est parta-

¹La vache et l'irradié, Fernandel. Ce texte revendique les incendies coordonnés contre des détecteurs de radioactivité sur trois sites différents en mai 2015.

gée par les administrateurs du désastre. Leur incessante propagande s'indigne quotidiennement de chacun de ces malheurs qu'eux-mêmes déniaient naguère. Ce sont les nucléaristes de Science et Vie qui titraient en septembre 2014 : « Accident nucléaire : comment la France s'y prépare » "

- Les luddites et l'usure du vieux monde, ACNM, octobre 2015.

La crise de surprime n'a pas vraiment fait exception à la règle. Le compromis politique entre gaulistes et communistes issu de la résistance, et le compromis keynésien dans le domaine économique ont finis d'être démolis par la logique néolibérale. Les fonctions « *distributives* » de l'Etat et de l'entreprise se modèrent chaque jour davantage. Cette mutation n'est pas neuve et ne surgit pas avec la crise récente, mais s'est lentement installée dans le paysage, a fabriqué des situations et des imaginaires, défait des liens et des résistances. Aujourd'hui, elles sont devenues des secondes natures. La destruction de tissus sociaux, la précarisation des conditions de vie, la généralisation d'un sentiment d'impuissance finissent de produire leurs effets durables.

L'anti-terrorisme n'échappe pas à la règle. Des citoyens vigilants aux appels à délations, nous sommes sommés d'autogérer notre sécurité et d'accepter chaque jour davantage l'incursion de dispositifs de pistages et de surveillance dans chacun de nos gestes. Dans les caméras qui scrutent nos déplacements, dans les puces qui identifient nos déplacements et nos comportements, dans le pistage commerciaux et policiers de nos comportements sur Internet.

Crise économique, crise écologique et plans Vigipirate sont en quelques décennies devenu le décor permanent de nos vies. Toutes ont en commun de nous soumettre toujours davantage à des dispositifs qui nous échappent. Des dispositifs dans lesquels l'Etat d'une part, mais également le capital d'autres part reprennent la main. De la CAF au turbin c'est le même sentiment diffus que tout nous échappe qui s'impose, la même impression que tout peut s'interrompre du jour au lendemain.

Dans ce contexte de crise et de vulnérabilité permanente, il nous est alors demandé de suspendre pour le bien commun toute contestation. C'est l'appel à l'unité nationale pour sauver notre économie, pour faire face au défi écologique, pour combattre le terrorisme. Et ce sont ceux et celles

qui gèrent le monde tel qu'il court au désastre que nous sommes sommés de suivre. La situation encourage à ce que l'Etat apparaisse comme un recours.

Les discours souverainistes et nationalistes, d'extrême droite comme de gauche trouvent un écho électoral certain dans une vieille Europe à l'agonie. En Grèce, l'émergence de Syriza comme de l'aube dorée en sont deux manifestations. En France, il en est de même avec Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon. Certains ponts semblent même émerger entre souverainistes.

Ce recours à l'Etat a d'autant plus le vent en poupe que le mouvement révolutionnaire est défait. Sur le terrain de la pratique comme sur celui des idées. Chaque nouvelle vague qui nous submerge, de la mort d'un compagnon à Sivens à des assignations à résidence, ne nous condamnent qu'à résister au ressac. L'antiterrorisme et l'Etat d'urgence ne font que parachever un travail idéologique. La contre-insurrection précède une insurrection fantôme.

Une seule urgence, abolir l'Etat.

Face à cette prise en main étatique, nous avons des choses à opposer. Tout d'abord en rappelant que certaines fonctions aujourd'hui tenues par l'Etat l'ont été jadis par le mouvement ouvrier, à travers les mutuelles, les bourses du travail, les athénées, les centres d'éducation libertaire et les expérimentation pédagogiques, les milieux libres. L'histoire de l'associationnisme ouvrier, du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarcho-syndicalisme, de l'anarchisme, du féminisme, de « *l'éducationnisme* », des luttes écologistes, fourmillent d'expérimentations directes, se passant de l'intermédiaire de l'Etat. Les choix politiques qui s'imposent ne laisseront de fait souvent guère le choix que de réinventer des formes d'entraide directes. Si l'Etat accepte de nous protéger c'est au prix de notre soumission.

Puiser dans l'histoire du mouvement ouvrier révolutionnaire mais également dans l'ensemble du mouvement d'émancipation, ce n'est donc pas comme le laisse imaginer certains et certaines succomber au réflexe identitaire et idéologique, mais questionner les expériences passées pour s'inspirer de ce qui a parfois déjà été pensé et vécu. Et surtout tenter de dégager quelques perspectives.

Caen, janvier 2015.



[Terrorisme d'Etat] : calamités publiques.

Dans son actualisation hebdomadaire en date du 18 mars 2016, la commission des lois de l'Assemblée a rendu les derniers chiffres officiels des mesures prises par le ministère de l'Intérieur grâce à un état d'urgence prolongé jusqu'au 26 mai : on en est à 3 458 "perquisitions à domicile de jour et de nuit" depuis le 14 novembre dernier ! Quant aux assignations administratives à résidence, 285 étaient toujours en vigueur mi-février, et 70 assignations de plus ont été décrétées par les préfetures ces trois dernières semaines (du 26 février au 18 mars), ce qui fait plus de 400 depuis novembre, et un nombre inconnu autour de 300 toujours en cours.

Réquisition de personnes ou de biens.

Rappelons également que le ministère de l'Intérieur évite de fournir les données concernant nombre d'autres mesures mises en place dans le cadre de l'état d'urgence, y compris à son cache-sexe démocratique, la commission des lois visant à « un contrôle effectif et permanent de la mise en œuvre de l'état d'urgence » (les case de leurs

tableaux indiquent systématiquement : "donnée consolidée non disponible"). Ces mesures déployées en toute discrétion et jamais renseignées publiquement sont pourtant conséquentes (attention, bouchez-vous le nez) : Interdiction de la circulation des personnes ou des véhicules, Institution de zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé, Interdiction de manifester, Remise des armes de catégories A à D, Réquisition de personnes ou de biens, soit les articles 5, 9 et 10 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée sur l'état d'urgence. La mise en lumière régulière du total des perquisitions (dont beaucoup de nocturnes), des saisies d'armes et des assignations à résidence sert largement d'opération publicitaire destinée à resserrer les rangs citoyens, tout en gardant dans son ombre beaucoup de ce qui sert actuellement de laboratoire policier grandeur nature pour la suite. Petit exemple, l'établissement à tout moment de zones rouges avec check points militaires et policiers (les "zones de protection" dans lesquelles "les individus doivent quitter les lieux sans délais s'ils ne peuvent justifier de leur présence ou de leur passage"), déjà mises en place sur le plateau (nucléarisé) de Saclay lors de l'arrivée de la caravane de la ZAD ou à Calais sur la rocade contre

les migrants, autour de l'aérodrome des Yvelines et du Technocentre Renault... sans même parler de la "Réquisition administrative de personnes ou de biens" (qui relève ordinairement du Code de la Défense et dont les exemples distillés au compte-goutte concernent une centaine de serruriers et d'interprètes) jusqu'à mai : et hop, toi, ta caisse, ton appart ou plus largement une boîte, un stock de marchandises, un moyen de transport, ou un individu à la compétence particulière appartiennent aux flics et aux militaires, avec les dues conséquences en cas de refus (Code de la Défense, on vous dit) ! C'est ça l'Etat, quelle que soit sa façade plus ou moins autoritaire.

Calamité publique.

Enfin, les deux chambres sont en train de voter une loi pour "constitutionnaliser l'état d'urgence", ou plutôt l'alourdir, sous le doux nom de "Projet de loi constitutionnelle de Protection de la Nation" (qui devra ensuite être approuvé en Congrès cet été). Si l'article 2 sur la déchéance de nationalité sera certainement écarté faute d'accord entre Sénat et Assemblée (sur son élargissement ou pas à ceux qui ne sont sujets que d'un seul Etat et sur son élargissement ou pas aux auteurs de "délits" et pas uniquement de "crimes"), son article 1 a par contre fait consensus. Il a été voté le 10 février 2016 à l'Assemblée et le sera définitivement au Sénat le 22 mars 2016.

Cet article 1 définit les conditions pour déclencher l'état d'urgence par le gouvernement, avant une première prolongation au bout de 12 jours, et les suivantes à l'infini de quatre mois en quatre mois (ou de trois en trois pour le Sénat). Le fait de basculer une loi (celle de 1955 liée à la guerre d'Algérie, modifiée par celle du 20 novembre 2015) dans la constitution, a pour conséquence de verrouiller les mesures de simple police administrative comme celles citées au début de cet article, mais aussi les "contrôles d'identité sans nécessité de justifier de circonstances particulières établis-

sant le risque d'atteinte à l'ordre public" ou encore la "saisie administrative d'objets et d'ordinateurs durant les perquisitions administratives" (auparavant seuls les objets-armes étaient concernés, le matos informatique devant donc par exemple être siphonné sur place). Pour rappel, cette sacro-sainte démocratie qui fait tant saliver ses citoyens, compte d'autres possibilités encore que l'état d'urgence : les pleins pouvoirs au Président lorsque le « fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu » (et hop, article 16 de la Constitution), ou l'état de siège en cas de « péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée » (et hop, article 36 de la Constitution qui renvoie au code de la Défense). Franchement, à côté de ça, mieux vaut l'anarchie que la démocratie... Sans dirigeants ni dirigés, c'est peut-être l'inconnu de la liberté, mais en tout cas pas la certitude de la coercition institutionnelle -policière et militaire labellisée citoyenne et démocrate- de quelques-uns sur tous ! La nouvelle définition de l'état d'urgence est bien sûr très large pour offrir carte blanche à l'Etat, puisqu'il sera décrété "en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves



à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique" selon les députés, ou "en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public" selon les sénateurs (ils ont pas fini de trancher entre eux). Et quant à ce que peut signifier une atteinte "grave" à l'ordre public aux yeux de ceux qui tentent à tout prix de préserver la paix de l'exploitation et de la domination, pas besoin de massacres indiscriminés dans des concerts ou des bars au nom d'un Etat concurrent : rappelons que des émeutes incendiaires ciblées comme celles de novembre 2005 avaient suffi à déclencher pour la première fois l'état d'urgence au plan national (et pas uniquement dans les colonies).

Le fils de Bourvil et ex- du parti communiste Do-

minique Raimbourg, désormais député PS et rapporteur de ce projet de loi à l'Assemblée, a défendu le 28 janvier que l'introduction de la notion de "calamité publique" pour pouvoir nous balancer cet état d'urgence dans la gueule était en fait "une mesure curative" (si, si !). Cet article a été appuyé par les députés écologistes (Duflot en tête), jamais en retard en matière de cogestion et d'accompagnement du désastre. A côté d'exemples comme les catastrophes nucléaires ou chimiques, ce bouffon tragique a aussi mentionné les "incendies de forêt, les inondations" ou les "épidémies". Avec cet article 1 bien entendu justifié par la "guerre au terrorisme", l'Etat français souhaite se doter d'une couverture légale relookée pour pouvoir gérer à une vaste échelle et d'un poing de fer tous les désastres en cours. Des catastrophes dont il est à la fois l'administrateur et le garant. En plus du confinement des populations et de l'intervention de l'armée dans les zones concernées, il aura ainsi de quoi faire jouer sur le reste du territoire son urgence d'éviter

toute explosion de révolte face à cette situation d'instabilité. Comme l'affirmait déjà il y a quelques années une affiche italienne après Fukushima (Il n'y a pas de catastrophe naturelle, 2011) : "maintenant que nous avons détruit le monde pour pouvoir nous déplacer plus vite, pour manger plus vite, pour travailler plus vite, pour gagner de l'argent plus vite, pour regarder la télé plus vite, pour [sur]vivre plus vite, nous osons nous plaindre en découvrant que nous mourrons aussi plus vite ? Il n'y a pas de désastres naturels, il n'y a que des désastres sociaux". Et l'Etat, cette calamité publique armée de sa raison, de ses lois et de ses larbins avec ou sans uniformes, n'est pas le moindre de ces désastres.

18 mars 2016,

Repris de Brèves du désordre
[<http://cettesemaine.info/breves/>]

Etat d'urgence : l'exceptionnel risque de devenir la règle.

L'état d'urgence est prolongé et risque de l'être encore ... jusqu'aux élections de 2017 à moins que la nouvelle loi antiterroriste révisant la procédure pénale, qui devrait être votée en mars, satisfasse le pouvoir et ses flics. Néanmoins, l'état d'urgence ne sera plus exceptionnel mais une donnée inscrite dans notre constitution ⁽¹⁾.

Un bilan transitoire de l'état d'urgence absolument « stupéfiant »

Du 14 novembre au 22 janvier, il y a eu 3189 perquisitions administratives dont environ la moitié a eu lieu de nuit ; autre chiffre significatif traduisant l'activité des flics : 406 assignations à résidence. Ensuite, le pouvoir s'est gargarisé de chiffres qui pouvaient laisser à penser à l'efficacité de cet état d'urgence au regard de la lutte antiterroriste : 200 poursuites judi-

ciaires engagées, 382 interpellations dont 332 gardes à vue, 541 armes saisies dont 41 de guerre, etc.. En fait, ces chiffres recouvrent dans leur immense majorité des délits liés au trafic voire la consommation personnelle de drogues (bien souvent du cannabis), à des vols ou recels, à des infractions à la législation des armes, etc.. Nos sécuritaires justifient ces chiffres et défendent ce bilan en avançant la porosité entre radicalisme, terrorisme et économie souterraine. Or, il suffit de prendre connaissance du nombre d'infractions liées au terrorisme pour constater que cette argumentation ne tient pas une seconde : 25 infractions, seulement, liées au terrorisme ont été relevées dont 21 délits d'apologie du terrorisme (punis par la loi récente de 2014), apologie faite le plus souvent sur les réseaux sociaux. Il reste donc seulement 4 procédures pour terrorisme transmis au parquet antiterroriste de Paris, qui, s'il est surchargé de travail, ne l'est pas grâce à cet état

(1) Nous ne reviendrons pas ici sur la déchéance de la nationalité possible pour les binationaux qui sera prochainement inscrite dans la Constitution, ce thème ayant été traité dans notre numéro 256. (De Courant alternatif, revue de l'Organisation Communiste Libertaire dont a été extrait ce texte.)

d'urgence. On peut même avancer qu'il n'y avait pas besoin d'état d'urgence pour obtenir ces 4 procédures, l'application des dernières lois sécuritaires devait largement suffire. A ce jour, une seule personne est inculpée pour terrorisme.

Maintenant il est intéressant de constater que ces perquisitions ont été essentiellement menées dans les premières semaines avec une moyenne de 120 par 24 heures, alors que nous en sommes actuellement à moins de 20. D'autre part, la moitié des perquisitions a été menée sur la base d'informations fournies par les services de renseignement. Celles-ci furent effectuées de nuit avec l'appui des forces d'intervention qui n'ont pas hésité à casser, entre autres, les portes d'entrée ! L'autre moitié des perquisitions a été menée à l'instigation des flics, gendarmes sur des objectifs non prioritaires n'ayant rien à voir avec le djihadisme.

A ce propos, nous apprenons du 2ème rapport de la commission parlementaire de contrôle sur l'application de l'état d'urgence qu'une partie des perquisitions aurait été décidée après exploitation du FSPRT (Fichier de traitement des signalés pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste), un fichier secret, nouveau, créé en mars 2015 et recensant les personnes signalées pour radicalisation. Il ne s'agit donc plus du fameux fichier « S » (voir Courant Alternatif 256) qui a disparu des radars.

Concernant maintenant les contestations en justice des assignations à résidence, les juges administratifs ont prononcé 6 suspensions, une suspension partielle et une annulation. A noter que 17 assignations à résidence contestées en justice administrative ont été abrogées par le ministre de l'Intérieur à la dernière minute avant la décision du tribunal ; l'Etat ayant eu peur de se faire désavouer. 15 affaires ont été portées devant le Conseil d'Etat et pour la première fois depuis la proclamation de l'état d'urgence, le Conseil d'Etat a décidé, le 22 janvier, de suspendre une

assignation à résidence et a condamné l'Etat à verser 1500 euros à la personne concernée dans une affaire rocambolesque digne des pieds nickelés. Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, s'en est félicité en déclarant que c'était la preuve que nous étions toujours dans un Etat de d r o i t (administratif ?)...



La fonction actuelle de l'état d'urgence.

Alors, l'état d'urgence et sa et ses prolongation(s) futures n'ont pas pour fonction première et principale d'éradiquer le terrorisme. Il est difficile, même si Cazeneuve dit le contraire, de prévenir les actes de terrorisme sur le « modèle » du 13 novembre car « les mesures de sécurité ne sont efficaces qu'après coup, et que le terrorisme est, par définition, une série des premiers coups » (2)

Après un tel bilan, certains, à Gauche, espéraient que l'état d'urgence allait s'arrêter le 26 février. Dès début janvier, JJ Urvoas, député PS, rapporteur de la commission parlementaire, déclarait, à la vue du bilan, que la prolongation de l'état d'urgence ne semblait pas justifiée. Et pourtant, 15 jours après, nous étions sûrs que nous en avions encore pour au moins 3 mois. Il faut dire que Valls a placé la barre très haute en déclarant à la BBC que l'état d'urgence serait prolongé « jusqu'à ce qu'on puisse se débarrasser de Daech ». Il semble que cet argumentaire soit la base pour justifier l'une des stratégies possibles envisagées par Hollande de prolonger l'état d'urgence jusqu'aux élections de 2017.

(2) extrait du texte « de l'état de droit à l'état de sécurité » par Giorgio Agamben publié dans Le Monde du 24 décembre 2015



Dans 3 mois, nous serons à la veille de l'Euro de football... qu'il faudra protéger car, évidemment, ce sera une cible potentielle des djihadistes. De toute façon, la stratégie électoraliste prioritaire d'Hollande est de suivre au plus près l'opinion publique sondée chaque semaine. Nous en sommes encore à 2/3 des citoyens français en âge de voter qui se déclarent favorables à la prolongation. Les grands médias mais aussi les actes individuels de fous de Dieu (ou pas d'ailleurs) ou supposés tel, sont là pour entretenir les braises de la peur. Mais en absence d'actes de terreur nouveaux sur le territoire français, Il est toujours possible que cette peur, justifiée juste après le 13 novembre mais bien entretenue depuis, baisse d'intensité et passe clairement au second plan des préoccupations des français après bien évidemment le chômage. Dans ce cas, Hollande pourra toujours changer de stratégie en s'appuyant sur la nouvelle loi modifiant le code de procédure pénale nous faisant glisser dans un Etat permanent de plus en plus policier.

Future extension des pouvoirs de la police et du Parquet

Malgré la succession de lois antiterroristes depuis 20 ans, un projet de loi vient d'être transmis par

le gouvernement au Conseil d'Etat pour avis. Ce projet de modification du code de procédure pénale ne devrait pas être prêt avant le 10 février. Le pouvoir ne parvenant donc pas à le faire adopter avant la fin de l'état d'urgence prévue initialement le 26 février, il semblait évident que cet état d'urgence serait prolongé car la fonction assignée à cette nouvelle loi sera de donner des outils performants au parquet, aux préfets et à la police afin de « réduire la nécessité de l'état d'urgence ».

D'après « Le Monde » qui a pu consulter cet avant-projet, il s'agit de faire passer des procédures qui sont aujourd'hui d'exception dans le droit commun. Un exemple : les perquisitions de nuit qui pourront être ordonnées par le préfet dès l'enquête préliminaire dans des affaires de terrorisme (ou supposées comme tel !), y compris dans les logements et seront même possibles de façon préventive lorsqu'il s'agira de « prévenir un risque d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique ».

Les flics devraient, à la seule demande d'un préfet, pouvoir fouiller les bagages, les voitures et contrôler l'identité de n'importe qui, n'importe où et à tout moment. Il fallait jusqu'ici une présomption d'infraction ou une autorisation d'un parquet sur un périmètre délimité et une durée limitée. Aujourd'hui, les flics et gendarmes peuvent retenir une personne sans pièce d'identité pendant 4 heures. Cette retenue devrait être étendue à toute personne, même mineure, en possession d'une pièce d'identité et hors la présence d'un avocat. D'autre part, l'utilisation des armes à feu par les pandores devrait dépasser largement l'actuelle « légitime défense ». N'oublions pas non plus la loi prévoyant de renforcer la sécurité dans les transports publics (...)

Vers un nouveau mode de gestion de l'Etat ?

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Notons que c'est la première fois qu'un président de la République soit aussi impopulaire battant d'ailleurs son prédécesseur Sarkozy à tel point qu'il ne devrait même pas se qualifier pour le second tour de la présidentielle de 2017 ; une première ! Pour un homme d'Etat qui voudrait avoir l'envergure d'un Mitterrand, cela en est trop !

Alors, cela doit expliquer en partie l'état d'urgence, la déchéance de la nationalité, ... la représ-

sion et le contrôle exercés par l'Etat en général alors que celui-ci n'est pas réellement menacé que ce soit par des mouvements sociaux d'ampleur nationale cruellement absents et même par le terrorisme djihadiste. Malheureusement pour ces « socialistes », assurer la sécurité par une augmentation du pouvoir des flics et de l'administratif n'est pas payant électoralement car le bon peuple préfère toujours l'original - le FN et la Droite dure- que la photocopie socialiste même si en la matière la technologie a fait d'énormes progrès. Les socialistes gèrent toujours l'Etat pour faire ce que la Droite n'aurait pas pu se permettre sans d'importantes mobilisations. Il est certain, dans la période actuelle, que l'Etat a besoin de se légitimer autrement. C'est ainsi que la gestion de l'Etat tend à se faire par la peur et la remise en cause de certains aspects de l'Etat de droit qui glisse vers un Etat de type policier. Mais nous ne vivons pas (encore ?) dans une démocratie.

Seule la montée de mouvements sociaux sur des bases de classe demeure nécessaire pour reprendre espoir de vivre dans un monde meilleur. Mais, en attendant, même si nous ne faisons pas que d'attendre, nous devons nous mobiliser contre cet état d'urgence et aussi contre la guerre que mène ce qui reste de la puissance à caractère colonial française au Moyen Orient, en Afrique, guerre qui a débuté bien avant les premières attaques de Daech sur le sol français. N'oublions jamais que la plupart de ces guerres (depuis la première guerre du Golfe en 1990) ont été menées par le pouvoir aux mains de ces va-t'en-guerre que sont les « socialistes ».

Denis, Reims

le 25 janvier 2016

Extrait de Courant Alternatif,

revue de l'Organisation Communiste libertaire

Les fiches « S ».

Le fichier S est l'une des 21 catégories du fichier des personnes recherchées (FPR). Une fiche « S » est graduée par des chiffres, de « S1 » à « S16 ». « S14 » correspond aux jihadistes qui reviennent d'Irak ou de Syrie. Notons que les « fous d'Allah » n'ont pas tous été en Irak ou en Syrie. Un décret de 2010 précise que peuvent être fichées « S » les personnes « faisant l'objet de recherches pour prévenir des menaces graves pour la sécurité publique ou la sûreté de l'Etat, dès lors que des informations ou des indices réels ont été recueillis à leur égard ».

La fiche « S » est un élément de surveillance, établi par les services de renseignement, servant notamment d'alerte pour les forces de l'ordre. Les personnes fichées ne sont donc pas forcément coupables de quoi que ce soit. Elles ne sont d'ailleurs pas au courant qu'elles figurent dans ce fichier. La loi n'impose pour l'instant aucune obligation à leur égard : ni suivi automatique, ni surveillance de facto, ni arres-

tation sur-le-champ. Pour ces fiches « S », les nouvelles entrées sont le plus souvent établies par la Direction générale de la sûreté intérieure (DGSI). Une personne fichée peut ne pas se trouver sur le territoire français, mais être fichée à la suite de partage d'informations venant d'autres pays. En effet, depuis le traité de Prüm de 2005 sur la coopération policière entre pays européens, ce fichier n'est pas simplement français, mais européen. 14 pays de l'espace Schengen versent à cette base leurs propres fiches et chacun peut en faire disparaître celles qu'ils estiment datées ou plus pertinentes. C'est donc un fichier de l'espace Schengen, ce qui doit expliquer en partie, l'augmentation du nombre de ces fiches qui seraient passées de 10 500 sous Sarkozy à 20 000 sous Hollande. Mais nous n'avons aucun moyen de vérifier quoi que ce soit d'autant plus que ces chiffres peuvent être manipulés par le Pouvoir.

Source : Pierre Breteau, Le Monde.
Repris de Courant Alternatif.

Notes des rédacteurs :

Les fiches S ne concernent pas uniquement les présumé-e-s djihadistes, mais également tous ceux et celles dont leurs activités sont évaluées comme pouvant porter atteinte à l'Etat et à l'économie : anarchistes, communistes, autonomes, écologistes radicaux-syndicalistes trop remuants. Des véhicules sont également répertoriés au fichier S. Il est recommandé aux agents de police contrôlant un fiché S de ne pas trop éveiller son attention...

État d'urgence, État policier.



Comme nous pouvions nous y attendre, les attentats et le climat que l'Etat a entretenu ont encouragé certains racistes à passer à l'acte. Le racisme s'exprime à travers une série d'agressions :

"25 novembre au tribunal correctionnel de Coutances (Basse-Normandie) : ce «quelque chose» a consisté à tirer sur un kebab, faute de mosquée dans les environs. Dans la nuit du 19 au 20 novembre, à Avranches, à bord d'une voiture dont ils ont tenté de masquer l'immatriculation, ils ont visé, au fusil de chasse, la vitrine d'un restaurateur dont le seul tort serait, à leurs yeux, d'être d'origine turque, donc assimilé à l'islam, donc à l'islamisme, donc au terrorisme. Jugés en comparution immédiate, reconnus coupables de dégradation du bien d'autrui aggravée par un motif raciste, ils ont écopé de deux ans de prison dont un ferme." (source : Libération.fr).

Aux agressions les plus spectaculaires, s'ajoutent ces agressions quotidiennes, ces moments où "la parole se libère" comme l'affirment journalistes et experts. Comme si l'oppression pouvait libérer¹. Ce sont alors des mots doux comme "les arabes dehors", "il faudrait en décapiter quelques uns"

"on est tout de même chez nous" qui envahissent conversations, sites internet et murs. Un racisme qui s'exprime également dans des attitudes renvoyées à celui qu'on soupçonne : les regards inquiets ou haineux lorsqu'il ou elle fouille dans son sac, le désistement du proprio à qui l'on veut louer un logement, les contrôles au faciès omniprésents.

Mais les plus fervents promoteurs de ce racisme reste l'Etat et sa police. En quelques semaines, plus de 1000 perquisitions et assignations à résidence sont effectuées. La présumée communauté musulmane demeure comme en janvier le cible prioritaire de cette vague de soupçon encouragée par l'Etat. C'est souvent comme à la belle époque sur simple dénonciation anonyme que s'effectuent les perquisitions. Et là aussi la parole des flics "se libère". A un perquisitionné menotté et agenouillé au sol : "C'est pas dans cette direction La Mecque !" A une perquisitionnée qui demande à se couvrir par pudeur : "« Ah et puis quoi encore ? Si vous voulez vous couvrir, portez votre barbe et votre djellaba, vous n'avez rien à faire ici, votre religion c'est chez vous, si vous n'êtes pas contents vous rentrez chez vous, on n'a pas besoin de voir des barbues et des voilées dehors ! ».

A ce racisme policier ordinaire s'ajoute une fillette blessée par le RAID à Nice, un impact de balles près de la fenêtre d'une autre. La plupart de ces descentes musclées n'ont aucune suite. Mais chacun et chacune doit vivre dans la peur d'une possible

¹En l'occurrence les journalistes ne font que bégayer la langue de la fashosphère qui affirme que des sujets seraient tabous, là où ils saturent depuis déjà longtemps écrans, cafés comme salons mondains...

descente. Bien entendu, les portes et les vies fracturées ne reçoivent ni dédommagement, ni excuses. Au contraire. Ce ne sont pas des bavures qui se multiplient, mais une gestion sécuritaire du monde qui s'intensifie.

La guerre au terrorisme ne peut justifier les assignations à résidence, la répression menée contre

les subversifs, le racisme anti-musulman-e-s, la surveillance généralisée, l'interdiction de manifester, la généralisation du délit d'opinion ou d'intension, l'encouragement à la suspicion permanente et à la délation. L'Etat d'urgence, c'est l'Etat policier !

Le collectif sans nom.

Dans le Loiret, l'Education nationale rêve d'un fichage des parents.

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale demande aux responsables d'établissement de signaler les tenues vestimentaires de parents «ostensiblement religieuses».

Dans une note datée du 18 novembre 2015 «relative au signalement des faits de violence et événements graves en milieu scolaire», la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Loiret exige des directeurs d'école et chefs d'établissement qu'ils fassent remonter un certain nombre de faits «pouvant porter atteinte aux valeurs de la République».

Parmi ceux-ci, sur le document qu'a pu se procurer Libération, figure «l'atteinte au principe de laïcité». Dans cette sous-section, il est explicitement demandé de dénoncer tout «parent portant atteinte» à ce principe au travers, notamment, de «tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse». Un raccourci que refuse d'entendre le syndicat Sud Éducation Loiret. «Des collègues ont été choqués par le lien qui peut être fait entre ce questionnaire et le climat général de frénésie et d'amalgames autour d'une population prétendument à risques», dénonce le cadre syndical Théo Roumier. «On ne voit pas très bien pourquoi et comment une pratique religieuse, comme le fait de porter un foulard, pourrait être considérée comme un phénomène de radicalisation en en quoi cela contrevient à la loi. Nous refusons de stigmatiser des personnes en raison de leur pratique religieuse, nous refusons de véhiculer ces amalgames et d'entrer dans une dé-



marche de délation généralisée !»

Loin de s'arrêter aux seuls élèves et à leurs parents, le formulaire invite instamment les chefs d'établissement à signaler le comportement douteux d'enseignants et de personnels placés sous leur autorité. Dans la rubrique «atteinte à la sécurité/au climat de l'établissement», il est stipulé que tout acte, tels les «grèves, blocages, manifestations, rassemblements, perturbations» en lien ou non avec «une revendication nationale» et porteur «d'un impact médiatique ou d'une forte connotation politique» doit être signalé.

«Un palier est franchi en appelant ainsi des personnels à surveiller d'autres personnels de l'Éducation nationale, s'étrangle Théo Roumier. Là encore, l'amalgame est lourd de sens assimilant le mouvement social et la défense des droits à des violences et événements graves.» (...)

Mourad Guichard, Libération.fr, Orléans
1 décembre 2015

Bonjour le bilan carbone !

- une assignation à résidence en Ariège -



Le 26 novembre, à 17h30, les trois gendarmes de mon patelin sont venus chez moi pour me signifier mon assignation à résidence.

On m'a laissé un papier, signé du ministre de l'intérieur. Le texte « légal » invoqué le plus ancien a dix jours, autant dire que c'est du tout frais.

Donc il faut « assurer la sécurité de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques dite COP 21 » ; et, étant donnée « la gravité de la menace terroriste », des « mesures particulières » s'imposent. Et voilà (ce sera la seule justification).

Il ne faudrait tout de même pas que des écologistes fous et sanguinaires ne viennent à « détourner » les « forces de sécurité » (forces répressives) qui sont tant et tant occupées à « lutter contre la menace terroriste », c'est à dire, en réalité, à perquisitionner n'importe où et assigner n'importe qui à résidence.

Bon, passons sur les détails. En tous cas je dois pointer, trois fois par jour, à 18 km de mon domicile, jusqu'au 12 décembre inclus : soit 1 728 km.

Bonjour le bilan carbone !

Le reste du temps je ne peux pas quitter mon village. Et mon domicile, de 20 h à 6 h.

Il faut encore montrer que moi, j'en suis un, d'écologiste fou et sanguinaire. Pas de problème, allons-y : « Considérant que M. X (...) envisage de rejoindre la région parisienne pendant le déroulement de la COP 21 ». Alors ça c'est tout de même quelque chose. Envisage ! Et c'est tout, pas de preuve, pas d'indice, rien.

Puis vient l'énumération de quelques anciens délits mineurs, déjà jugés ; après quoi on évoque mon milieu : « la mouvance contestataire » (sic) ;

sans bien sûr oublier que je fais « partie d'un groupe d'individus » (sic).

Il faut bien dire que l'assignation à résidence, et le contrôle judiciaire trois fois par jour, c'est une peine. Ce n'est pas une mesure préventive, c'est une mesure punitive. Ça s'apparente à une peine d'enfermement ; en fait c'est à peu près comme le port d'un bracelet électronique.

Cette peine est prononcée sans instruction, sans jugement, sans preuve, et même sans infraction. On punit un profil (le mien en l'occurrence), c'est-à-dire qu'on ne me sanctionne pas pour quelque chose que j'aurais fait, mais pour ce que je suis (ou ce que je suis supposé être). C'est comme toujours : ces faits mentionnés, ils ont déjà été jugés. On me condamne donc une deuxième fois. Et la prochaine fois, sur le papier, y aura-t-il écrit, en plus : « l'intéressé a fait l'objet d'une mesure d'assignation à résidence du tant au tant » ? En somme, mon cas s'aggrave tout seul...

Un recours au tribunal administratif est possible : la réponse arrive, en moyenne, selon mon avocat, après un an et demi. Donc pour les grossières erreurs de procédure de mon assignation à résidence (par exemple, la contradiction entre l'interdiction de quitter ma commune et l'obligation d'aller pointer dans une autre), je ne peux me « plaindre » à personne : il s'agit d'une sanction sans appel.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici de clamer mon innocence. On le sait, que définir des « innocents » justifie la répression des autres, les « coupables ». Il n'y a pas de coupables, ni d'innocents, et ça n'est pas une parole creuse : quand je pointe à la gendarmerie, il y a d'autres personnes qui sont là aussi, qui ont des barbes, des fichus sur la tête. Je me fous, à ce moment précis, de leur « profil » ; je ne peux voir que la brève condition commune qui nous est faite, à savoir que nous sommes réprimés. La répression ne doit pas nous diviser en coupables et en innocents, mais au contraire être l'occasion de témoigner une solidarité minimale, que ce soit avec les « militants écologistes » ou avec les milliers de musulmans qui subissent un enfer permanent.

Si mon cas semble ubuesque, ou arbitraire, ou

fou, que dire des centaines de personnes arrêtées, humiliées, assignées, perquisitionnées, enfermées, licenciées, depuis le début de l'état d'urgence ? Et encore, pour moi, ça ne devrait durer que seize jours, mais pour d'autres, l'assignation est sans limite de temps !

La première décision sous l'état d'urgence a été d'interdire les manifestations « revendicatives » (sic) ; mais on maintient les matchs de football, les centres commerciaux restent ouverts, et « de très nombreux chefs d'État » vont se pointer au Bourget. Il s'agit de montrer au monde que tout va bien, ici (en France), que la conférence sur le climat va tout régler, le sort du monde et le reste d'ailleurs, et qu'il ne va rien se passer.

Il s'agit d'un glissement (pour protéger les « libertés », on les abolit ; le « pays des droits de l'homme » décide de « déroger à la convention européenne des droits de l'homme » ; etc.) qui fait passer du supposé « état de droit » à sa version totalitaire et arbitraire, c'est à dire dépourvue de droit (il n'y a aucune exagération). En tous cas, tout ce qui est possible doit nécessairement être essayé, c'est le propre du fonctionnement administratif. Ceci ne veut pas dire qu'il y a des straté-

gies très élaborées, ou précises, etc., de la part de l'État, c'est même plutôt le contraire qui est vraisemblable.

En tout état de cause, cette logique extensive de la répression est connue. Qu'on se souvienne qu'à l'origine, les prélèvements d'A.D.N. étaient prévus pour les seuls pédophiles, et qu'à présent ils s'appliquent à tout délit. La répression ne peut rester spécifique, elle a toujours vocation à être générale. Qu'on se souvienne que le plan Vigipirate était prévu pour durer quelques mois, et qu'il n'a jamais cessé. La répression ne peut rester temporaire, elle toujours vocation à être permanente.

Il ne resterait plus qu'à dire que, depuis que des centaines de musulmans ont été arrêtées, il n'y a pas eu d'attentat : ce qui prouve bien qu'il s'agit d'une mesure efficace !

Ne nous habituons pas à la répression. Manifester. Soyons solidaires.

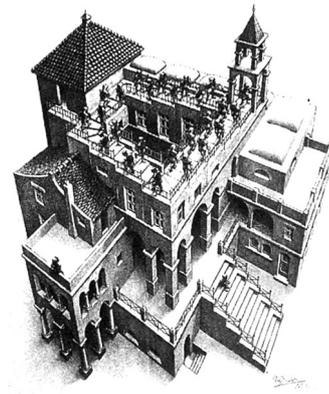
À bas l'état d'urgence !

Un assigné,

Au Mas d'Azil, le 29 novembre 2015



En prison chez moi pendant trois semaines.



Ce 26 novembre 2015 à 14h30, des agents de la police politique se sont présentés chez moi pour m'assigner à résidence sur toute la durée de la COP 21.

Je me suis construit depuis dix ans au sein d'un milieu politique qui porte des valeurs sincères, qui se préoccupe du monde dans lequel il vit et œuvre de manière infatigable pour plus de justice sociale. Et quand j'utilise le mot « justice », je ne parle pas de cette justice portée par les institutions, de cette justice qui aujourd'hui m'assigne à résidence. Celle-là n'a de justice que le nom. (...)

Ce que je vis depuis dix ans ne ressemble en rien aux récits qu'on fait de nous et aux caricatures ineptes que véhiculent les articles de presse et les émissions de télévision. On nous y décrit comme des hordes écervelées, une espèce dégénérée et sale, mue par l'amour de la violence, dévoyée, stupide et manipulée. Chaque fois que l'on parle un tant soit peu de nous, c'est pour nous prêter des mauvaises intentions. Nos écrits, nos chants, nos modes de vie, nos certitudes, n'intéressent personne. L'esprit de liberté qu'ils contiennent fait peur. (...)

Et cette peur, quand elle est mêlée à l'angoisse de ne plus pouvoir assurer la paix sociale, amène l'État à prendre des mesures exceptionnelles. C'est l'état d'exception permanent. Quelques cinglés tirent dans la foule, et voilà la démocratie changée brusquement en dictature. Si c'est si rapide, c'est que la différence est infime. La peur permet tout. La peur peut même être transmises de ceux qui détiennent le pouvoir à ceux qui le subissent. Et une fois qu'elle est partout, il suffit d'un rien pour que les démocrates d'hier plébiscitent le recours aux armes, la guerre, la militarisation de la société et l'abolition des libertés. C'est de toute façon tout ce qu'ils ont à proposer : l'impérialisme et la domination coloniale au service du marché. Toutes leurs idées sont laides, et celles qui semblent belles ne sont qu'hypocrites. (...)

Après des menaces de la part des RG, des dizaines de convocations suite à une manifestation, une filature en bas de de la maison où j'habite avec d'autres personnes et une perquisition chez des ami-e-s, je me retrouve à mon tour assigné à résidence. Je m'entends dire que je suis dange-

reux. Des hommes en armes viennent au pied de chez nous m'apporter le papier qui restreint ma liberté d'aller et de venir. La justification, ou plutôt le prétexte : en fonction de ce que la police croit savoir de moi et de ma vie, elle présuppose que j'ai peut-être l'intention de commettre des violences en marge de la conférence des nations unies sur le climat. Ils supposent. Voilà un beau fondement du droit. (...)

Dans la même assignation, les services de renseignements me dépeignent comme l'un des « leaders » d'une occulte « mouvance contestataire radicale » dont la seule motivation serait d'organiser des violences. Leader de quoi ? Les policiers, dans leur plus grande ignorance, n'ont toujours pas compris que les milieux politiques auquel j'appartiens se passent de leaders et s'organisent horizontalement. Leur soumission à l'autorité ne leur permet pas de comprendre.

On me prête également des capacités insurrectionnelles surhumaines et des actes pour lesquels je n'ai jamais été ni soupçonné, ni poursuivi. Il est écrit que par le passé, en une seule nuit, j'aurais jeté des cocktails molotov sur des gendarmes, arraché 25m de grilles, sectionné des fibres optiques, etc. Si seulement j'avais un jour pu être si efficace, j'aurais sans doute demandé une prime à « ceux qui commandent notre mouvance »... Les contes et légendes des services de renseignements suffisent à interdire une personne de sortir de chez elle pendant trois semaines. Normal, nous sommes en démocratie.

Je dois pointer trois fois par jour au commissariat. Je n'ai pas le droit de sortir de la commune. Je dois rester chez moi de 20h à 6h. D'aujourd'hui jusqu'au 12 décembre.

Pour quels motifs ? Des suppositions, seulement des suppositions.

Anonyme,
Paris-Luttes Infos, 27 novembre 2015

Etat d'urgence : la police attaque une manifestation à Nantes.

Une manifestation « *contre l'État d'Urgence et la COP 21* » était organisée vendredi 4 décembre au soir à Nantes. Il s'agissait avant tout de ne pas abandonner la rue après l'interdiction de la manifestation parisienne, et de protester contre les assignations à résidences de militants et les perquisitions administratives qui ciblent ouvertement des personnes de confession musulmane. (...)

Peu après 18H, le petit rassemblement prend forme, une banderole « *ni COP 21 ni État d'Urgence, Résistance* » est déployée. (...) Autour de 18H45, le petit cortège d'environ 150 personnes s'élance en craquant quelques fumigènes. Des gens de tous âges sont présents dans la manifestation. Pour certains, c'est la première manif. Les visages ne sont pas masqués, l'ambiance n'est clairement pas à l'offensive, ni au conflit. (...)

Au bout d'une centaine de mètre à peine, le cortège croise une voiture et des motos de la police municipale. Suit un échange confus. Les flics municipaux font très vite et massivement usage de bombonnes de gaz lacrymogènes et de matraque sur une partie des manifestants. (...) Une brigade de la BAC surgit au cœur du cortège, matraques en avant. Ces policiers en civil étaient donc cachés à l'arrière du groupe depuis le début. Un manifestant est plaqué au sol et tabassé, alors qu'une femme cinquantenaire qui crie « *pas de violence !* » est elle aussi jetée au sol par les policiers et projetée contre une vitre des galeries Lafayette. Elle reçoit quelques coups. Le manifestant interpellé est copieusement frappé au sol. Il est jeté dans la voiture de police municipale, le visage brûlé par les gaz et tordu de douleur.

Les flics continuent à vider en l'air leurs gazeuses lacrymogènes pour saturer la rue de spray irritant, alors mêmes que les manifestants sont à plus de dix mètres d'eux. L'air est irrespirable. Des camions de police arrivent immédiatement. Le grand chef de la police – le Directeur Départemental de la Sécurité Publique – est présent au milieu de ses hommes. L'attaque était donc préméditée. Il lâche la charge. Hallucinante. Des po-



licier en armures, casques et bouclier courent à toute vitesse, hurlant, dans une confusion totale, frappant tout-e-s celles et ceux qui passent à leur portée. Un couple de passants reçoit des coups, des client attablés à une terrasse sont effrayés.

Une manifestante qui tenait la banderole témoigne :

« *Je tenais la banderole, un flic en uniforme s'est avancé matraque levée en criant. J'ai reculé toujours en tenant la banderole mais sans lui tourner le dos. Il a envoyé des coups de matraque qui ne m'ont pas atteint grâce à la banderole. Comme il s'avancait toujours en donnant des coups, j'ai lâché la banderole et je lui ai tourné le dos. Là, il m'a mis un coup de matraque sur la tête. Je suis tombée. Il a mis d'autres coups quand j'étais au sol. Des gens sont vite arrivés, j'ai pu me relever et là j'ai vu que ça saignait beaucoup.* »

Cette manifestante est évacuée à l'hôpital, avec une large plaie sur le crane.

Des passants scandalisés interviennent. Un monsieur habillé en costume, sortant du magasin Decré, s'interpose devant un policier qui s'acharne à coups de matraque contre la jeune femme à terre.

Tout va très vite. Au même moment, un véhicule de la police municipale fonce à pleine vitesse dans un groupe de manifestants qui s'écartent au dernier moment, évitant de justesse de se faire écraser. En démarrant, la voiture avait déjà roulé sur une personne menottée allongée au sol. Le blessé sera évacué vers l'hôpital, inanimé. (...)

Anonyme,

[Trouvé sur Indymédia Nantes]

Place de la Rep'

Communiqué suite aux interpellations lors de la manifestation anti-Cop21



Le dimanche 29 novembre fera date dans l'histoire de la répression des manifestations. Jamais on n'avait vu autant de personnes embarquées et mises en garde à vue pour cette seule raison qu'elles participaient à une manifestation. Si l'État a annoncé plus de 300 gardes à vue, seulement 4 personnes sont finalement passées en comparution immédiate. Ces gardes à vue, de même que les assignations à résidence qui ont précédé la COP 21 apparaissent donc pour ce qu'elles sont vraiment : des sanctions extra-judiciaires. L'enfermement dans une nasse, les traitements humiliants lors des arrestations par les flics, le parage pendant des heures dans des bêtaières, la nuit au poste, tout ceci est fait pour intimider et faire payer aux manifestant-e-s leur volonté de s'opposer à la politique et au discours du gouvernement. Il s'agit aussi, bien évidemment, d'alimenter les fichiers de police.

La préfecture a aussi utilisé d'autres sanctions à sa disposition : le placement des étranger-e-s ressortissant-e-s de l'Union Européenne ou de l'espace Schengen en Centre de Rétention Administrative (CRA) sous le prétexte qu'ils et elles troubleraient l'ordre public. Si la majorité des personnes dans ce cas là ont pu ressortir après un passage devant le tribunal administratif, l'une d'entre elles est restée enfermée et a été expulsée aujourd'hui vers la Belgique. Le déroulé rocambolesque de l'audience, loin d'apparaître comme une irrégularité, reflète le traitement quotidien réservé aux sans-papiers. Alors qu'elle ne parle pas français, elle a été jugée sans interprète et donc sans la possibilité de s'exprimer. Son profil d'ennemi de l'ordre public a été établi à l'aide du

seul compte-rendu policier, alors même que les éléments du dossier étaient trop fragiles pour que les flics soient certains que cette personne soit condamnée en comparution immédiate. Cette personne possédait même un billet de retour pour rentrer chez elle, ce qui rend d'autant plus absurde son maintien en rétention avant son expulsion aujourd'hui.

Les audiences de comparution immédiate ont aussi reflété l'acharnement de l'État pour punir celles et ceux qui ont manifesté. Ce dimanche-là, mieux valait ne pas être saisonnier, ou conserver un couteau sur soi pour se nourrir. Plus largement, « l'ambiance générale » de cette manifestation semble être le seul critère pour justifier de ces condamnations, et excuser les innombrables irrégularités lors des interpellations et des gardes à vue. « Ambiance générale » décrite par les procès verbaux des flics qui ont été lu à l'audience, ou encore par les « images que nous avons pu voir » à la télé, selon une des procureurs. On reproche aux quatre prévenu-e-s d'être resté-e-s à République après des sommations de la police que personne n'a jamais entendues, et alors que la place était progressivement bouclée par les barages des flics. Une manifestante s'est vue reprocher d'avoir refusé de donner son nom et ses empreintes. Elle voulait dénoncer ses conditions d'arrestation. Les flics, ne pouvant la soumettre à leur fichage systématique, ont saisi cette occasion pour la présenter au juge.

À l'heure actuelle, aucun-e manifestant-e n'est en prison, puisque la seule peine de prison ferme prononcée n'a pas été assortie d'un mandat de dépôt mais le parquet a fait appel de cette décision.

Affaire à suivre.

Le collectif de soutien
aux manifestants interpellés,
05 décembre 2015

Communiqué trouvé sur Anti-COP21.org

«Profanation»

Les organes de propagandes du système (avec une mention spéciale, peut-être due à la taille de l'échantillon considéré, pour l'ahurissante prestation du blaireau-tête-à-claques de BFMTV) ont titré sur – et retiendront de la manifestation parisienne d'aujourd'hui – la «profanation» de l'espace spontanément aménagé au pied de la statue de la République, en hommage aux victimes des attentats antisémites et jihadistes, depuis janvier.

La préfecture de police a diffusé une pauvre photo où l'on peut admirer une quinzaine de projectiles, péniblement ramassés en deux heures d'échauffou-rées, dont quelques bougies et cailloux (lesquels servaient à lester des feuilles sur lesquelles des messages de solidarité ou de souvenir étaient inscrits).

Les dits organes de propagande font leur travail de propagande. C'est de la merde, ils sont payés pour ça, plutôt bien paraît-il, grand bien leur fasse. Aucun commentaire.

En ce qui me concerne, je me tamponne le coquillard que l'on utilise ceci ou cela contre les robocops de M. Caze-neuve.

Après mon propre décès, n'hésitez pas à utiliser au mieux les pots de fleurs ou éléments de décoration (je n'ai pas encore précisé mes dernière volontés par testament) si par bonheur une petite émeute se déroulait sur le lieu de mon inhumation (entier ou en cendres). Rien ne pourrait me faire davantage plaisir!

Donc, vraiment, je m'en fous.

Accessoirement, le terme de «profanation» est une exagération grotesque (bonjour l'esprit Charlie, hein!). Les bougies de la place de la Répu-

blique ne délimitent ni un lieu de culte ni un espace sacré. Passons.

Pour les personnes particulièrement émotives et qui attacheraient néanmoins une importance démesurée aux babioles qui ont volé vers la flicaille, je reproduis ci-dessous deux documents où l'on reconnaîtra sans peine un échantillon de farouches «anarcho-autonomes», dont on notera qu'ils ont dissimulé leurs visages derrière des casques à visière et qu'ils sont équipés au mieux afin d'assouvir les pulsions ultra-violentes qu'on leur connaît.

Ces individus «profanent» gravement de leurs bottes le touchant mémorial de la République.

Ou bien ça n'a aucune importance, et lâchez-nous avec vos conneries, ou bien c'est vraiment important pour vous, et merci de faire suivre vos jérémiades à qui de droit.

Claude Guillon,
30 novembre 2015

[Trouvé sur lignes de force]

Durant les quelques semaines qui précèdent la COP21, le contrôle aux frontières est comme il est désormais de coutume pour les grands sommets rétabli.

Mais les attentats de novembre offre l'occasion au gouvernement de renforcer encore davantage le contrôle qu'il exerce sur ceux et celles qui risquent de perturber ses agapes.

Des militants-c-s écologistes, des anarchistes et des radicales-aux sont assigné -c-s à résidence, des squats sont vidés, des manifestations interdites...

L'Etat d'urgence finit d'instaurer un mode de gouvernance contre-insurrectionnel sur les luttes sociales.



Le 12 décembre on nous a interdit de manifester notre opposition à l'Etat d'urgence. Compte-rendu de la manifestation du 12 décembre à Caen.



Ce samedi 12 décembre nous étions une cinquantaine à "braver" l'état d'urgence. Nous souhaitions protester contre la réduction drastique de nos libertés (celles de manifester, d'agir et de contester) et contre le racisme d'Etat qui stigmatise les musulmans et les musulmanes comme populations dangereuses (multiplication des perquisitions, des assignations, le plus souvent sur simple dénonciation). Nous nous étions donné rendez-vous devant la préfecture. A l'intérieur de l'édifice une équipe du renseignement filme le rassemblement.

Alors que nous apprêtions à quitter la préfecture pour partir en cortège vers le centre-ville, un flic en civil nous interdit de continuer. Nous décidons tout de même d'avancer. Sortent alors par magie de car adossés à la préfecture, une équipe d'une dizaine de Robocops, qui nous a empêché de prendre l'asphalte. Puis après quelques sommations d'usage vite expédiées, cela va de soi, les flics tentent de choper une personne, puis deux. Bousculade. Arrivée de renforts. La deuxième personne est emmenée plus loin pour contrôle d'identité et/ou garde à vue, les flics hésitent. Il sera relâché. Pendant ce temps là, les flics se décident à relever les identités de tout le monde. Banderolles confisquées, tracts balancés. Ce qui donne lieu à quelques coups et menaces. "On vous a dans le collimateur". Un compagnon qui décide de refuser de décliner son identité est mené au poste. L'"HP" comme ils le nomment avec leur humour

si singulier.

A la tête de cette croisade, le directeur de la sécurité publique Jean-François Papineau. Depuis longtemps déjà ce zélé défenseur de la loi a une obsession : l'ultra-gauche-anarcho-autonome-de-la-mort-qui-tue. Et les TOC qui vont avec ce genre d'obsessions. A Poitiers, où il officiait précédemment, JF s'est fait sa petite réputation. Après qu'en octobre 2009 lors d'une manifestation anti carcérale, les rues de Poitiers aient été bombées et que quelques vitrines de complices du monde carcéral aient été fracturées, notre cher inspecteur Dérick décide qu'il faut en finir avec l'ultragauche locale. Il en épie faits et gestes. La moindre action anti-pub se transforme en mois de prisons, la moindre manifestation en intervention policière avec son lot de menaces, et de points de suture. Au quotidien, sa police met la pression sur les militants et militantes. Ils et elles sont suivi-e-s et menacé-e-s. Si Papineau avait beaucoup aimé Z de Costa Gavras, ce n'est pas pour les mêmes raisons que nous.

Sur Caen, JF entend sans doute à l'identique en finir avec la MAC, la mouvance anarchiste caennaise. C'est l'appartenance à cette étrange nébuleuse qui est signalée sur les fiches S dont certains et certaines d'entre nous son affublé-e-s. En effet les fameuses fiches S ne visent pas que les supposé-e-s apprenti-e-s djihadistes que l'on nous présente en boucle sur les chaînes infos. Il en faut d'ailleurs parfois bien peu pour être soupçonné de djihadisme. Un voyage à l'étranger ou un coup de fil anonyme. Mais les fiches S visent tous les subversifs, tous ceux et celles qui refusent ce monde. Des "zadistes", des anarchistes, des communistes, des "radicaux", des antinucléaires, des syndicalistes trop remuants. Fraîchement promu à Caen pour service rendu dans le marais poitevin, notre inspecteur Clouzot poursuit sa besogne. Crie-t-il au milieu de son sommeil quelques "gauchistes", "force doit rester à la loi" et autres aménités ? Nous n'en saurons rien, nous n'avons pas l'ambition de vivre dans son intimité. Ce qui malheureusement ne semble pas

être son cas en ce qui concerne la notre. JF aime tellement les perquisitions, et les mises sur écoute.

Après ce premier contrôle d'identité et cette première dispersion, nous quittons la préfecture et nous retrouvons à plusieurs en centre-ville, place Bouchard, pour diffuser les tracts restant dans les rues bondées. Les flics continuent de roder autour de nous, sans doute là par hasard, et non pour empêcher notre distribution. Après un premier passage, 4/5 flics sortent d'un camion et sautent sur une personne qui *"aurait craché dans leur direction"*. Beaucoup de gens l'agrippent pour éviter l'interpellation. Nouvelle bousculade et cris rageurs contre l'ordre sécuritaire. De nouveau des renforts arrivent par plusieurs rues. Le compagnon sur lesquels les flics ont sauté est balancé dans le fourgon, reçoit quelques coups bien placés, avant d'être relâché plus loin. De nouveau, nous sommes contrôlé-e-s, parqué-e-s, menacé-e-s. *"Ca finira mal"*. De nouveau, une personne est embarquée pour contrôle d'identité.

Dans les heures qui suivent cet après-midi un article d'un journaliste de Ouest-France revient sur les événements. Ce dernier présent pour couvrir les animations place Bouchard, conclut son article ainsi : *" À une heure de forte affluence, la scène a suscité un peu d'émoi auprès des passants."* C'est sans doute cet émoi qui a conduit JF à s'expliquer à Rance 3 : *" Il a craché sur une voiture de police en patrouille. Lorsque les trois policiers sont sortis pour relever son identité, la vingtaine de personnes qui distribuaient des tracts avec lui les ont entourés, les empêchant de faire leur travail. J'ai lancé un appel général de renfort"*. Pour rendre crédible sa version JF explique que le compagnon aurait été emmené au poste et qu'il sera entendu pour outrage. Nous nous attendons donc à de possibles suites judiciaires pour le compagnon, mais également pour tous ceux et celles dont les identités ont été relevées et qui pourraient être accusés de participation à une manifestation interdite.



La répression que nous avons subie n'est pas un acte isolé. Plus de 2500 perquisitions et autres assignations à résidence ont déjà eu lieu depuis mi-novembre. Des présumés radicaux islamistes voient leurs appartements démolis sur simple dénonciation ou présomption. Des flics racistes s'en donnent à cœur joie. Des squats sont vidés, des compagnons et des compagnonnes sont assigné-e-s à pointer 3 fois par jour parce que désignés *"djidhistes verts"*. Des manifestations sont attaquées par la police comme à Nantes. La mise en place de l'état d'urgence correspond exactement aux visées stratégiques de DAESH : radicaliser des musulmans et des musulmanes victimes d'un racisme d'Etat et quotidien, attiser un racisme anti-musulmans et musulmanes déjà très fort, montrer le véritable visage de l'Etat dit *"des droits de l'homme"* et son hypocrisie.

Nous n'entendons pas plus que nos compagnons et compagnonnes de Paris interdits de manifester ou poursuivis pendant la COP21, que nos compagnons et compagnonnes de Nantes attaqué-e-s et passé-e-s à tabac puis condamné-e-s par une justice aux ordres, que nos compagnons et compagnonnes assigné-e-s à résidence ou placés en centre de rétention, que les milliers de perquisitionnés à travers le pays, nous laisser impressionner. Notre liberté n'est pas assignable.

Caen, 16 décembre

Des participant-e-s au rassemblement
du 12 novembre et des personnes solidaires.

[Trouvé sur Indymédia Nantes]

De Calais à Amiens, des migrant-e-s aux Goodyear, Avec l'Etat d'urgence, la chasse aux pauvres est ouverte.



Calais : arrêtés anti-migrant-e-s.

« L'arrêté du 1er décembre 2015, pris en application de l'état d'urgence, réprime de 7 500 € d'amende et de 6 mois d'emprisonnement le fait d'être à pied sur l'emprise de la RN 216 et de refuser de se soumettre à un contrôle d'identité qui pourra être fait à tout moment sans réquisition du procureur. La Route Nationale 216 est la rocade à 4 voies qui contourne Calais et mène au port. Les exilé-e-s la suivent à pied dans un sens ou dans l'autre pour aller vers différents lieux de passage ou en revenir, ou pour aller à l'hôpital en évitant le centre-ville où les contrôles au faciès sont fréquents. Ils essayent également de monter dans les camions lorsqu'il y a des embouteillages. Le bidonville où les autorités ont concentré la quasi-totalité des exilé-e-s est en contrebas de la rocade. Sous l'état d'urgence, une simple décision du préfet peut transformer le fait de marcher à un endroit donné en un délit passible de prison. »

Source : lespasseursdhospitalites.wordpress.com
[Trouvé dans Courant Alternatif]

L'état d'urgence encore détourné contre les exilé-e-s à Calais.

L'état d'urgence avait été détourné une première fois par la préfète du Pas-de-Calais contre les exilé-e-s, par un arrêté du 1er décembre 2015 punissant de 6 mois de prison et 7500 € d'amende le fait de se trouver à pied le long de la rocade menant au port.

Il l'est à nouveau par un arrêté du 19 janvier 2016 permettant l'expulsion d'une partie des habitant-e-s du bidonville sur une bande de 100 mètres le long de la rocade autoroutière et de la route de Gravelines. Selon certaines rumeurs, l'évacuation sur une bande de 100 mètres le long du chemin des Dunes serait prévue par la suite. Rappelons que le lieu où se trouve le bidonville a été vendu aux associations comme un endroit où la présence des exilé-e-s serait tolérée, pour les faire participer à l'évacuation extrajudiciaire des squats et campements qui existaient auparavant.

L'évacuation de cette bande de 100 mètres le long de la rocade et de la route de Gravelines avait été annoncée par la préfète le 8 janvier, sans le moindre début de justification légale. L'arrêté du 19 janvier vient combler ce manque d'apparence et permettre l'expulsion des personnes qui refusent de partir. L'état d'urgence s'avère encore une fois un outil à la disposition des préfets pour légaliser des pratiques arbitraires.

Source : passeursdhospitalites.wordpress.com
[Trouvé dans Courant alternatif]





Goodyear : 9 mois ferme pour une séquestration.

Hier, s'est tenu le jugement de 8 prévenus, 8 salariés Goodyear qui sont sur le banc des accusés parce que leurs noms ont été cités par les plaignants...

Goodyear et les deux cadres ont déposé plainte et ils savaient que même en retirant celles-ci, ils permettraient à un procureur de poursuivre, ils ont retiré leurs plaintes mais sont les seuls responsables de ces poursuites, ils veulent juste pouvoir dire "ce n'est pas nous" c'est le procureur mais retirer la plainte et maintenir les accusations c'est essayer de se dédouaner d'une action engagée pour faire condamner des personnes !!!!!

Nous étions très peu hier à cette audience qui a duré plus de 9 heures, très peu beaucoup trop peu, pendant des heures nous avons démontré que nous n'avions jamais voulu cette situation qu'aucun des 8 prévenus n'avait décidé ou agit dans le sens d'une séquestration nous nous sommes trouvé à un endroit comme des centaines d'autres salariés et nous sommes 8 à morfler !!!

Nous étions condamné dès le début, le procureur de la république n'a jamais écouté nos propos, il était décidé à annoncer ses réquisitions et rien n'a changé sa position....

Tout cela est politique, nous payons lourdement le fait que nous nous sommes opposés à des milliardaires et à des politiciens c'est la conséquence de ce que nous subissons

Qui s'attaque encore à la politique actuelle ??

Qui aujourd'hui s'attaque à la situation sociale dans notre pays ?

La rue ne s'exprime plus, le Gouvernement a muselé tous les syndicats, il se félicite même qu'il n'y ait plus

de mouvement ou presque

Et quand certains relèvent la tête, il faut la leur couper !!!

Air France en est un exemple flagrant, les malheureux qui osent dire NON à la politique anti sociale deviennent les ennemis du gouvernement et de ses amis....

Ajoutons à cela une direction qui veut nous faire payer lourdement notre combat de 7 ans, l'accord de fin de conflit, les prudhommes qui arrivent...

Ils font semblant de lâcher l'affaire, ils retirent les plaintes mais maintiennent leur position, ils pensent que nous sommes assez stupides pour croire qu'ils ne sont pour rien à cette situation, ils veulent juste pouvoir dire à la presse "nous n'y sommes pour rien nous avons retiré nos plaintes"....

L'acharnement est donc maintenu et même amplifié, la direction veut sa revanche, elle veut faire payer cher notre lutte et celles à venir, mais pour autant nous maintiendrons le cap, car autant de force à vouloir se venger indique que nous gérons leurs plans à venir, car nous restons persuadés que cette direction a encore bien de mauvaises choses à annoncer et à faire...

Le capitalisme s'est uni pour casser ceux qui lui résistent encore, mais le capitalisme n'aura pas notre peau..

Goodyear et l'état n'y arriveront pas, pourtant les moyens sont colossaux, alors si les centrales syndicales ont décidé de laisser faire, il y a en France des centaines de bases où le combat continue où des gens et salariés ont décidé de continuer à lutter contre les injustices, un jour où l'autre ces combats ne feront qu'un et ceux qui pensent nous museler et croient qu'en nous attaquant ils arriveront à exterminer la contestation, se trompent !!!!!

Hier, il y avait 8 prévenus, 8 pères de famille, d'honnêtes citoyens et derrière eux toute la honte d'un système qui perd pied, un état représenté par un procureur qui n'a jamais écouté une seule seconde notre défense humaine et sociale dans ce dossier, dans le même temps des politiciens de tous bords, sont relaxés car détourner des milliards n'est pas grave, magouiller dans des affaires financières énormes n'est pas grave par contre se battre contre une multinationale qui a fermé une usine est un crime, 8 personnes qui n'ont rien fait si ce n'est être dans un mouvement de colère avec des centaines d'autres salariés et cela demande de la prison....

Qui peut croire que cette décision est une déci-

sion de justice, nous parlerons d'une décision politico-financière...

Goodyear a mis tous ses moyens pour obtenir cela, il a usé de toutes ses relations, tous les acteurs ne pensent pas à autre chose, la situation est hallucinante, rien ne nous est reproché, aucune preuve, aucun élément concret et pour autant l'état demande 12 mois de prison ferme et 12 mois de sursis !!!!

Il ne fait pas bon de s'opposer à la gouvernance en place et aux puissants du système....

Voilà comment sont traités ceux qui se battent pour changer ce monde où le fric domine plus que jamais.

Nous restons debout et encore plus motivés pour changer les choses, nous ne faisons rien de mal, juste essayer de changer l'avenir de nos enfants pour que le fric ne soit plus le seul indicateur qui régisse ce monde.

De tout temps il y a eu des martyrs pour que nous soyons libres de penser et de vivre, les capitalistes rêvent de changer cela et pensent que le fric est le seul pouvoir existant, que l'humain est devenu une petite monnaie et que même parfois l'humain gêne pour faire plus de fric et quand il gêne il faut le mettre hors d'état de nuire....

La demande du procureur est une demande à l'image de la dérive des puissants, nous aurions pu rester 10 jours en audience rien n'aurait changé, alors qu'il n'existe aucune preuve contre nous, rien de rien et que la loi ne permet pas de nous accuser, il demande des peines lourdes, il dit même que toute personne présente dans la salle où étaient les deux cadres est considérée comme coupable, mais il y avait des centaines de personnes dans cette salle y compris des journalistes...

Bref, pour le procureur nous sommes coupables avant même le jugement....

Le 12 janvier 2016, le jugement sera rendu, nous y seront très attentifs et nous sommes persuadés que la justice la vraie saura prendre une décision juste.

À suivre ...

La CGT GOODYEAR,
25 novembre 2015.

Prison ferme contre 8 syndicalistes : le gouvernement devra rendre compte !

Les 7 longues années de lutte des salariés de Goodyear, face à la multinationale, ont été marquées de conflits durs et âpres avec un patronat violent ayant recours à des vigiles, des hommes de main omniprésents dans les ateliers, l'entreprise, pour faire peur, faire taire les salariés et leur faire accepter la fermeture de leur usine.

Toutes les plaintes des militants CGT Goodyear pour que le droit du travail, la santé des salariés soient respectés, ont été déposées au commissariat, transmises au Procureur de la République; mais mises au panier et classées sans suite.

Après 7 années de combat, un accord est signé entre la direction et la CGT, avec des dimensions sociales et l'abandon de toutes les procédures judiciaires à l'encontre des militants CGT.

Le Procureur de la République, sans doute soutenu par sa hiérarchie, voire le 1er Ministre, décide seul de poursuivre l'action devant les tribunaux contre 8 militants CGT. Il demande au juge de condamner ces 8 militants à 24 mois de prison dont la moitié ferme. Le juge vient de prendre la décision de suivre le procureur en condamnant 8 représentants des salariés de Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois fermes avec 5 années de mise à l'épreuve. (...)

12 janvier 2016,
Communiqué de presse commun
CGT, FNIC CGT, UD 80,
UL Amiens Z.I., SYNDICAT CGT Goodyear



DAECH, ETAT, RELIGION ET PATRIARCAT.



Daech, l'exercice de l'Etat islamique.

Il nous semble essentiel que la critique de l'état d'urgence n'en reste pas à une critique des restrictions drastiques des libertés que ce dispositif fait peser sur nos têtes. Il nous importe de nous attarder sur les évènements qui l'ont déclenché et leurs commanditaires : les attentats de novembre par Daech. Parce que ces attaques et le monde que tente de forger l'Islamisme radical de Daech font eux aussi peser sur nos vies une menace. Nous essayons de décortiquer dans cette synthèse, nourrie de textes parus sur le sujet, différentes facettes de l'Etat islamique. La critique de l'Etat islamique ne peut pas à notre avis se cantonner à la seule critique de sa dimension réactionnaire et religieuse, du seul contexte impérialiste et géopolitique dans lequel il s'est développé, des seules structures étatiques qu'il a forgé et de la guerre dans laquelle il a plongé les populations irakiennes et syriennes, et dans laquelle l'Etat français nous a nous même embarqué. L'Etat islamique est tout cela à la fois, une structure articulant ensemble toutes ces dimensions qui sont chacune à combattre, pour en finir avec le monde d'oppression et de destruction qu'il bâtit de Mossoul à Paris. Ce monde de destruction et de terreur qui a surgi dans les rues de Paris et de Bruxelles depuis 2015, ces massacres qui peuplaient déjà l'Irak et la Syrie sans que l'émotion saisisse à l'identique nos dirigeants, et auxquels répondent en échos les massacres des troupes de Bashar El Assad, les "dégâts collatéraux" des frappes dites chirurgicales de l'armée française •

- ó -

Daech, l'exercice de l'Etat islamique.

Lorsque par un matin de janvier 2014, Haji Bakr, de son vrai nom Samir Abed al-Mohamed Al Khlifawi, meurt dans un échange de coups de feu à Tal Rifaat, en Syrie, ceux et celles qui viennent de le tuer, ne savent pas qu'ils viennent d'abattre l'un des bâtis-

seurs de l'Etat islamique. Durant quelques semaines son corps fût même conservé dans un congélateur.

Cet irakien, ex colonel des services secrets de Saddam Hussein conservait pourtant sur lui un volumineux dossier réunissant un descriptif de protocoles à mettre en place pour favoriser

l'émergence de l'Etat islamique, ainsi que des organigrammes de l'organisation. Le quotidien allemand *Der Spiegel* a révélé des éléments de ce dossier qui ont été repris dans un article du *Monde*.

Mais au delà de la lumière que ce dossier jette sur la mise en place de l'Etat islamique, c'est le parcours même d'Haji Bakr qui éclaire sa construction. Haji Bakr est un ancien colonel des services secrets de Saddam Hussein, membre du parti Baas, qui a participé à la fondation de Daech à la suite de son incarcération à la prison américaine de Camp Bucca, près de la frontière koweïtienne. Son histoire est symptomatique de la généalogie de Daech et explique une bonne part de son fonctionnement et de son efficacité.

De la situation en Irak et de la genèse de Daech.

Si Daech n'est pas uniquement le produit de l'impérialisme occidental, sa genèse s'établit dans un contexte social et politique particulier, celui d'un pays occupé par les troupes du gouvernement Bush. En 2006, la guerre civile qui sévit en Irak favorise le rapprochement d'éléments d'Al Quaida avec des groupes armés opposés à l'intervention et l'occupation américaine. Cette fusion s'opère en rompant avec la maison mère Al Quaida.

Il faut dire qu'en Irak, l'intervention américaine a bouleversé les structures politiques et sociales du pays. L'économie irakienne était une économie majoritairement nationalisée. Le Parti Baas, principalement composé de sunnites, trustait les principaux postes de direction. D'un nationalisme social, le mouvement s'était réorienté pour des raisons stratégiques entre les deux guerres du golfe vers un nationalisme islamique. L'administration américaine cherchant à "débaassiser" le pouvoir irakien retira les charges de direction aux sunnites pour les remplacer par des chiïtes. Cette mise à l'écart des sunnites eut deux conséquences principales. Tout d'abord, celle d'affaiblir l'adminis-

tration de l'Etat irakien et d'augmenter sa désorganisation. Ils sont nombreux et elles sont nombreuses ceux et celles qui ont rejoint le Parti Baas par nécessité. L'adhésion au Parti était un prérequis pour pouvoir accéder aux postes de fonctionnaires. La politique de "débaassification" a mené aux licenciements massifs d'enseignants et d'enseignantes, de médecins, de flics. Ensuite, cette mise au ban des sunnites a favorisé leur ressentiment envers les chiïtes. Cette mise à l'écart s'est accompagnée d'une répression féroce. Des villages à majorité sunnites sont attaqués. Les prisons d'Abou Ghraïb et de Camp Bucca se remplissent. On y torture.

Dans le même temps, le regroupement opéré autour d'Al Quaida en Irak a rompu avec le mode opératoire traditionnel d'Al Quaida. Si ces derniers privilégiaient la communauté des musulmans et des musulmanes, l'Oumma et refusaient de frapper des musulmans et des musulmanes lors de ces actions ou de ses attentats, Al Quaida en Irak a décidé de viser dans ses attentats, les chiïtes. Le but de l'organisation menée alors par le jordanien Abou Moussaf al-Zarquaoui est de déclencher une guerre civile entre communautés sunnites et chiïtes, guerre civile dont il espère tirer les bénéfices.

Depuis 2003, Paul Bremer, l'administrateur américain de Bagdad, a dissout l'armée par décret, Empli d'amertume Haji Bakr fait parti des nombreux ex-baasistes qui finissent par passer dans la clandestinité. C'est à cette époque qu'il rencontre al-Zarquaoui qui décède en 2006. De 2006 à 2008, Haji Bakr est emprisonné à Camp Bucca. Dans cette prison, il côtoie celui qui va devenir le futur calife de l'Etat islamique, Abou Bakr al-Baghdadi. Dans ces geôles, islamistes radicaux et anciens membres de l'appareil baasiste, marginalisés et réprimés finissent également de nouer les contacts qui mènent à la formation de ce qui deviendra Daech. La rébellion à l'administration améri-

Plusieurs textes ont particulièrement servi à cette synthèse et cette analyse. Nous n'adhérons pas pour autant aux thèses développées dans ces textes ou par leurs auteurs par ailleurs. Nous nous sommes appuyés sur eux pour leurs qualités informatives :

« *Administrer la sauvagerie* » : *généalogie de l'Etat islamique*, Adam Hanieh, Revue Période, février 2016.

Haji Bakr, le cerveau de l'Etat islamique, Christophe Reuter, Le monde, 25 avril 2015.

La multinationale EI, Résumé de deux textes de Thomasz Konicz par *Les Amis de Némésis*

Qu'est-ce que l'Etat islamique ? Éléments d'analyse marxiste. Interview de Nicolas Dessaux, novembre 2015, Initiative communiste ouvrière.

Califat et barbarie, Tristan Léoni, novembre et décembre 2015.



caine en Irak se bâtit sur cette alliance. D'un côté des islamistes radicaux, très religieux, de l'autre, des baasistes qui visent à restaurer leur gloire déchu. La mobilisation des foules par la religion remplace l'idéologie nationaliste dans le même rôle. La lutte contre les juifs et les croisés remplace celle contre le sionisme et l'impérialisme.

Lorsqu'à partir de 2011 les troupes américaines commencent à se retirer, la situation est mûre pour l'explosion. C'est dans ces circonstances et sur ce terreau que commence à croître l'organisation islamique qui va donner naissance à l'Etat Islamique.

Printemps arabes, mouvements d'émancipation et situation syrienne.

Au début des années 2010, des soulèvements populaires secouent nombre de dictatures arabes. Dans de nombreux pays ébranlés par les émeutes et les mouvements de résistance, l'échec des perspectives révolutionnaires met sur le devant de la scène des groupes islamistes. En Syrie, le gouvernement de Bachar El Assad doit faire face à une rébellion d'ampleur sur une grande partie du territoire. De 2011 à 2014, la dévastation sociale, morale et politique, couvrant le pays de centaines de milliers de morts, a semé le désespoir. Aux aspirations révolutionnaires à la liberté a succédé un pessimisme radical.

En Irak depuis 2003, des luttes sociales de chômeurs et chômeuses et de travailleurs et travailleuses éclatent dans de nombreux secteurs. Ouvrier et ouvrières du textile, de l'agriculture, des centrales électriques se mobilisent et s'organisent contre leurs conditions de travail. Dans le même temps, un mouvement féministe croissant à partir de 2004 met à mal les structures de domination patriarcales. Au Kurdistan, une résistance qui préfigure ce qui va cristalliser la principale force d'opposition à Daech quelques années plus tard, élabore durant plusieurs années des formes de résistance et d'émancipation. Durant toutes ces années, ces mouvements d'émancipation qui parcourent Irak et Syrie fissurent les structures de domination de classes et de domination patriarcales dans l'ensemble de la société.

Lorsqu'éclate en Syrie la révolte contre le régime inique d'Assad, la situation d'affaiblissement du Nord du pays offre à la direction de l'Etat islamique en Irak, dont Haji Bakr est l'un des tacticiens, de nouvelles perspectives. A la fin de 2012, le projet mené par Haji Bakr finit de

prendre forme : il s'agit de prendre un vaste territoire en Syrie à partir duquel mener une offensive pour prendre le pouvoir en Irak. Bakr déploie son savoir faire baasiste. Il s'installe au nord d'Alep et met en place les protocoles qui permettront de prendre possession des villages. Il faut dire qu'Haji Bakr, biberonné au baasisme, ne pense pas que la religion peut à elle seule exercer un contrôle drastique sur leurs habitants et habitantes. Pour lui, on ne peut remporter de victoire uniquement avec ce ferment religieux, même si l'on doit mobiliser la croyance des autres. L'élection d'Abou Bakr Al-Baghdadi, émir religieux et érudit à la tête de l'organisation en 2010, n'avait pas d'autre but, que d'offrir ce carburant à cette guerre.

Les protocoles se construisent par étape. Des dawas, centres de prédication islamiques, ouverts en toute discrétion, visent à nouer des contacts. Ensuite des espions sont recrutés en vue de scruter le village. Il s'agit de faire le compte des familles puissantes, de lister des personnes importantes dans ces familles ; de disséquer leurs sources de revenus ; de dénicher les noms des personnes faisant partie des brigades rebelles dans le village, de déterminer leur importance numérique ; les noms des chefs, de celui qui contrôle les brigades, ainsi que leur orientation politique ; de détecter leurs activités illégales au regard de la charia pour pouvoir les faire chanter en cas de besoin. Des "frères" sont sélectionnés pour épouser les filles des familles puissantes et les infiltrer en toute discrétion, tandis que d'autres sont chargés de dresser un tableau le plus exhaustif possible de la vie du village. Les cellules de base sont hiérarchisées et divisées en spécialités dans la prise de pouvoir, mais également dans l'administration future du village. Cette administration de la terreur se construit dans la lignée du baasisme.

La prise de Rakka est un modèle de la prise de pouvoir par Daech. Lorsque la ville est libérée par les rebelles, ils et elles mettent en place un conseil de la ville. Daech kidnappe ou tue alors plusieurs de ces membres, attaque certaines brigades rebelles et noue des alliances avec d'autres selon les renseignements que ses services ont collecté. Elle administre selon les circonstances la terreur ou la bienveillance. Le 17 octobre 2013, l'Etat islamique convoque notables, religieux et avocats de la ville pour une réunion. Les rares qui osent encore s'opposer à son pouvoir sont assassinés quelques jours plus tard. Leurs proches fuient la ville. La prise de Rakka est scel-

lée.

Il faut dire qu'en Syrie l'Etat islamique s'appuie une nouvelle fois sur les circonstances. Des membres de l'appareil d'Etat syrien qui avaient misé sur la chute d'Assad voient le conflit s'enliser. Visant à retrouver une position privilégiée dans un nouvel Etat, certains se tournent vers Daech. Au même moment, les intérêts d'Assad et de l'Etat islamique convergent. Assad a besoin que les positions de l'Etat islamique progresse pour pouvoir revitaliser son image de rempart à l'islamisme politique. Non seulement dans les combats les avions d'Assad ne pilonnent que les positions rebelles, mais quelques mois seulement après le soulèvement et bien avant que l'Etat islamique n'intervienne véritablement en Syrie, le dictateur avait libéré de nombreux détenus radicaux afin d'ouvrir un second front face aux rebelles. Il faut dire qu'Assad n'en est pas à son coup d'essai. Lorsqu'en 2003, il se sent menacé par l'administration Bush, il facilite le passage par la Syrie d'islamistes radicaux libyens, saoudiens et tunisiens venus renforcer Al Quàida en Irak. De leur côté les dirigeants de Daech concentrent leurs offensives contre les rebelles et ne visent pas les troupes d'Assad.

L'Etat islamique se présente bien comme une réponse religieuse, réactionnaire et étatique au chaos local et aux formes d'émancipation qui se sont développées en Irak et en Syrie. Il promet également aux sunnites déçus de retrouver leur place, aux industriels de mater les grèves, à certaines fractions rebelles de Syrie islamisées de se défaire de Bashar El-Assad, aux hommes de restaurer leur place dominante dans les familles et dans l'ensemble des structures sociales. Dès l'origine, l'alliance composite qui structure l'Etat islamique n'est pas composée de damnés de la terre qui passent par désespoir au terrorisme, mais bel et bien d'islamistes radicaux et de réactionnaires dépossédés de leur privilèges et d'anciens baasistes islamo-nationalistes qui cherchent à restaurer leurs positions perdues. Si le ressort religieux est essentiel, il n'est pas unique dans la construction de l'Etat islamique.

Propager le désastre, administrer le chaos.

Aux origines de Daech, il y a une vision stratégique. Le terrorisme, adopté par ce qui va devenir l'Etat Islamique, vise dans un premier temps à amplifier le chaos dans des territoires aux régimes déjà déstabilisés. Là encore la composition islamique entre islamistes radicaux et baasistes

offre une base solide. Le régime baasiste s'était lui-même bâti sur le recours aux attentats. Les compétences des baasistes dans l'art de la déstabilisation et de l'espionnage sont donc mises à contribution. Dans cette phase les savoir-faire d'un Haji Bakr sont particulièrement appréciés. Sous l'impulsion du choix stratégique opéré quelques années plus tôt, la terreur s'applique même aux musulmans et aux musulmanes chiïtes. Elle n'épargne personne, et laisse chacun et chacune à la merci de la mort. La brutalité de l'Etat islamique fait pleinement partie de sa stratégie de conquête militaire.

Lorsqu'en 2014, ses troupes conquièrent Mossoul, une grande partie des forces armées irakiennes préfèrent fuir en laissant leurs armes sur place de peur des représailles. *«La politique de violence doit être poursuivie de sorte que les prisonniers soient tués de manière terrifiante, ce qui emplira de peur le cœur des ennemis et de leurs supporters.»* Cette citation extraite du manuel collectif *Administration de la sauvagerie, Les stades critiques que devra traverser la nation Islamique*, publié dès 2004 sur Internet sous le pseudonyme d'Abou Bakr Naji exprime les visées de cette stratégie. Les attaques doivent, selon le modèle des guérillas sud-américaines, éviter de frapper frontalement l'ennemi, mais le surprendre et propager la terreur. Cette première étape, dite de *« mise à l'épreuve et d'épuisement »* vise à harasser l'ennemi. Cette terreur se propage même en dehors des frontières de l'Etat islamique pour frapper les populations des Etats qui s'opposent à ses visées, pour publiciser sa brutalité et sa force, pour recruter.

L'Etat Islamique n'en reste pas à cette phase initiale. Il se présente ensuite comme l'organe capable d'administrer le chaos qu'il a participé à forger. Au chaos, ce proto-Etat entend substituer une situation administrée par ses soins. Dès le départ, Daech prend très au sérieux cette phase de reconstruction et de contrôle qui vise à restaurer un Etat. Dans cette visée de *« gérer et d'administrer la sauvagerie »*, il s'agit de reconstruire au plus vite hôpitaux, entreprises, infrastructures. Mais également d'instaurer une certaine stabilité sociale régie par la brutalité de la loi islamique. *Administration de la sauvagerie* ne dit pas autre chose en visant à fournir rapidement *« la nourriture, les soins médicaux, la sécurité et la justice aux peuples vivant dans ces régions sauvages, tout en protégeant leurs frontières et en les fortifiant afin de dissuader ceux qui voudraient en forcer le passage »*.

En Irak, l'Etat Islamique a chassé les groupes chiïtes assimilés à des troupes d'occupa-

tion par une partie de la population. Les rackets, les exactions, opérés entre autres par certains de ces groupes, ont été remplacés par la justice islamique et la charia. A la corruption et à la violence généralisée s'est substitué, une sorte d'Etat de droit religieux avec ses atrocités administrées. Cet "état de droit" morbide répond à une logique étatique froide et rigide portée par une lecture rigoriste du Coran et des Hadits, actes et paroles du prophète. L'authenticité et la ferveur religieuses sont les compléments et les motifs avoués de la brutalité de cet Etat.

Le califat, un Etat aux frontières mobiles.



Le rétablissement du Califat, sous le nom d'État islamique, a été proclamé le 29 juin 2014 dans la Grande mosquée d'al-Nuri à Mossoul. La construction du Califat répond à la volonté de Daech d'établir un Etat islamique authentique et utopique. Cet Etat n'a pas de frontières fixes. Il est porté par d'autres forces que la seule souveraineté d'un territoire. « *Quant à ceux qui veulent des passeports, des frontières, des ambassades et de la diplomatie ils n'ont pas compris que les partisans de la religion d'Ibrâhîm [al-Baghdadi] mécroient et prennent en inimitié ces idoles païennes. [...] Nous voulons rétablir l'État Prophétique et celui des quatre Califes bien-guidés ; pas l'État-Nation de Robespierre, de Napoléon, ou d'Ernest Renan.* » (Dar al-Islam, Revue francophone de l'Etat Islamique). Même si cette stratégie de conquête semble continuer de faire débat au sein de l'Etat Islamique, ce dernier cherche à s'étendre au delà des seules frontières des territoires qu'il a déjà conquis.

A la tête de ce Califat, règne Abou Bakr al-Baghdadi, enfermé à Camp Bucca en même qu'Haji Bakr. Le Calife a une formation religieuse plus fine que celle des baassistes. Ses visées : rétablir le califat abbasside disparu en 1258 et, dans un premier temps, reconquérir toutes les "terres musulmanes", de l'Inde à l'Espagne. Cette visée à la fois religieuse, utopique et universa-

liste, est un puissant vecteur de mobilisation et de recrutement. Il s'agit donc également de définir une visée universelle capable de dépasser les antagonismes tribaux. S'il déclare combattre l'impérialisme occidental, l'Etat islamique lui en substitue un autre. A l'universalisme issu des lumières et ses propres mensonges répond celui réactionnaire et brutal du Califat. Un universalisme qui ne s'applique qu'aux seuls personnes qu'il considère comme des êtres humains. Pour les autres, mauvais musulmans et mauvaises musulmanes compris, c'est la statut de "citoyen ou citoyenne" de seconde zone, l'exil, l'esclavage ou la mort.

Le projet de l'Etat islamique s'appuie également sur une dimension utopique. Le Califat que l'Etat islamique entend bâtir se veut un havre de paix reconquis, où l'authenticité religieuse régit la vie quotidienne, où l'économie échappe au chaos et où l'Etat administre l'ensemble. Ce dernier y exerce un rôle protecteur et organisateur de l'économie tandis que la charia agit comme outil de stabilisation des valeurs familiales et patriarcales. Le califat est agité comme une sorte de retour au paradis perdu, à des valeurs ancestrales perverties par l'occident et des lectures erronées des textes saints. Cette ère du Califat abbasside est vécue imaginativement comme l'une des rares périodes stables dans la région. A cet universalisme utopique s'ajoute également une eschatologie annonçant la fin prochaine du monde. La tâche de se débarrasser des gouverneurs injustes, des oulémas corrompus, des croyants pervertis et des femmes impudiques est d'autant plus urgente. L'Etat islamique est l'Etat où pourront se réfugier les purs pour échapper aux mécréants et mécréantes, à la puanteur de ce monde. La revendication des attentats du 13 novembre dernier à Paris, ne dit pas autre chose : "Dans une attaque bénie dont Allah a facilité les causes, un groupe de croyants des soldats du Califat (...) a pris pour cible la capitale des abominations et des perversions, celle qui porte la bannière de la croix en Europe. [...] Huit frères portant des ceintures d'explosifs et des fusils d'assaut ont pris pour cible des endroits choisis minutieusement à l'avance au coeur de la capitale française, le stade de France lors du match des deux pays croisés la France et l'Allemagne auquel assistait l'imbécile de France François Hollande, le bataclan où étaient rassemblés des centaines d'idolâtres dans une fête de perversité ainsi que d'autres cibles dans les 10e, 11e et 18e arrondissements, et ce simultanément. (...) Le bilan de ces attaques est au minimum de 200 croisés tués et encore plus de blessés. [...] Et la France et ceux

qui suivent sa voie doivent savoir qu'ils restent les principales cibles de l'Etat Islamique et qu'ils continueront de sentir l'odeur de la mort pour avoir pris la tête de la croisade, avoir insulté notre prophète, s'être vanté de combattre l'Islam en France et frapper les musulmans en terre du Califat avec leurs avions qui ne leur ont profité en rien dans les rues malodorantes de Paris."

A cette idéologie totalitaire, s'ajoute la construction d'une force bien matérielle : l'Etat islamique. Bien que ses frontières soient mouvantes, qu'il se refuse de répondre au modèle occidental de l'Etat-Nation, l'Etat islamique est bel et bien un Etat qui fonctionne sur de nombreux registres à la manière de bien d'autres Etats. Les autorités califales gèrent d'une main de fer un territoire de 300 000 km² peuplé de 8 à 10 millions d'habitants et d'habitantes. Les institutions qu'elles contrôlent ont rapidement été formées ou transformées, selon les territoires conquis. Elles se structurent autour d'une administration centrale réduite de sept ministres autour du Calife, d'un Conseil de guerre et de sept gouverneurs de provinces, assistés d'un conseil consultatif, *la Choura*. Les deux grandes zones, la Syrie et l'Irak disposent d'une assemblée consultative composée d'imams, de prédicateurs, de notables des villes et de chefs de tribus, où toutes les voix n'ont pas le même poids mais où l'on recherche le consensus. La démocratie occidentale et « idolâtre » est rejetée. Le pouvoir législatif est inutile, la charia suffit. Lorsqu'il s'empare d'un territoire, le pouvoir califal s'appuie sur des acteurs locaux, des chefs tribaux, de clans, leaders de quartier, mais seulement s'ils font allégeance à l'Etat islamique, s'ils se plient aux mœurs du Califat.

La justice islamique.

Dans cet Etat c'est une justice islamique qui opère. Elle s'incarne dans les exécutions sommaires d'otages particulièrement médiatisées. Mais également après chaque prise de territoire. Les opposant-e-s sont visé-e-s ainsi que les "démocrates" ou les révolutionnaires qui ont échappé aux précédentes troupes d'occupation. Les autorités califales s'occupent aussi des minorités religieuses : les chrétien-ne-s se doivent de choisir entre l'exil, la conversion ou un statut de "citoyen" de seconde zone ; les païen-ne-s, qui ne sont pas considéré-e-s comme des êtres humains, se doivent d'être exécuté-e-s ou réduit-e-s en esclavage, notamment sexuel pour les femmes ; les

apostats c'est-à-dire ceux et celles qui ont renoncé à l'Islam ou ceux et celles comme les chiïtes ou les sunnites qui s'opposent à la lecture de Daech de l'Islam doivent être exécuté-e-s.

La justice ordinaire est administrée par des



juges religieux, les qadis. Les peines encourues varient : amende, confiscation, flagellation publique ou non (par exemple pour avoir fumé une cigarette), emprisonnement, amputation (pour un voleur), exécution selon diverses techniques (pour adultère, homosexualité, viol, corruption, etc.). L'effet recherché étant dissuasif et exemplaire, les exécutions sont publiques et les cadavres exposés. Des polices quadrillent le territoire. La police des mœurs, *muhtasibîn*, fait respecter les *hisbah*, ce qui est jugé convenable ou pas. De nombreuses femmes djihadistes européennes participent à cette unité. *L'anni*, la police politique, s'applique à débusquer les opposant-e-s, à interdire et réprimer les manifestations. Là encore, les anciennes pratiques de l'appareil baasiste qui avaient fait leurs preuves en leur temps sont mobilisées.

L'impartialité de cette justice est mise en scène. Ainsi des procès contre des membres du régime islamique corrompus ou impliqués dans des délits sont publicisés. Si Daech insiste sur cette prétendue impartialité, c'est dans le but de séduire une partie des populations sur les territoires conquis en se présentant comme une rupture avec les régimes précédents.

Les femmes et les enfants sont particulièrement visé-e-s. Le voile est obligatoire pour les fillettes à partir de la troisième année d'école. Les seuls emplois féminins où les déplacements sont autorisés sont dans l'enseignement et la santé. Les femmes ne peuvent plus circuler dans les villes sans leur tuteur masculin. Le mariage est autorisé pour les filles dès l'âge de 9 ans. Les interdictions s'étendent également à la consommation d'alcool, de tabac ou de drogue.

L'exercice de l'Etat.

Mais l'Etat islamique ne maintient pas son hégémonie uniquement sur son arsenal répressif. Il exerce avec rigueur la plupart des autres fonctions d'un Etat avec sa monnaie, ses écoles, ses banques, ses infrastructures.

Les services publics et les infrastructures sont reconstruits à chaque prise de territoires. C'est une sorte de politique de grands travaux qui fournit de nombreux emplois. Le Califat assure à ses administré-e-s des services sociaux de base : écoles, universités, hôpitaux, transports publics, etc.. Une attention particulière est (ap)portée à l'éducation, notamment aux filières technologiques et scientifiques. De nombreux occidentaux et de nombreuses occidentales rejoignant la Syrie ou l'Irak sont d'ailleurs recruté-e-s pour renforcer ces secteurs.

Le Califat met également en place un programme d'aide aux plus démunis de grande ampleur sur les territoires qu'il contrôle, comprenant des allocations aux familles les plus pauvres et des allocations familiales tout court, des distributions de nourriture, une baisse des prix des produits de première nécessité, le plafonnement des loyers, des primes au mariage et pour chaque naissance, etc... Ces mesures lui permettent de se légitimer auprès d'une partie des populations et d'emporter leur adhésion. Cet aspect de la politique menée méthodiquement par l'Etat Islamique est souvent négligé, alors qu'il explique en partie les raisons pour lesquelles il a pu s'étendre et se maintenir. En effet, le Califat se met en scène comme un havre de stabilité et de paix, dans une région marquée par le chaos, la guerre, la crise. En instrumentalisant ce contexte de crise qu'il a lui-même contribué à créer, il se présente comme restaurateur de l'ordre et comme garant des droits sociaux de ses administré-e-s.

Bien évidemment ces programmes ne touchent pas en profondeur aux inégalités et aux structures hiérarchiques qui traversent les territoires qu'il a conquis. Les ressources faramineuses générées par ses conquêtes et l'économie du pétrole qu'il administre lui permet de les alimenter. Les caciques locaux font d'ailleurs parti des *Chourras* conseillant les pouvoirs califaux. Comme tout nationalisme ou tout pouvoir religieux le califat est interclassiste, comme les antagonismes de classes, et maintient l'illusion d'un intérêt commun entre membres du Califat. Plus de riches et pauvres, de domination patriarcale, mais une seule et même communauté.

L'économie califale est une économie de guerre. Des trésors de guerre ont été confisqués dans les caisses des banques. Avec pragmatisme, l'Etat Islamique n'hésite pas à privatiser certaines entreprises pour faire rentrer des capitaux. Par ailleurs, il bénéficie de recettes illégales ou extérieures. Elles sont liées aux rançons d'otages, à la vente ou au rachat d'esclaves, au commerce d'antiquités ou à l'encadrement du trafic, mais également aux dons extérieurs, notamment du golfe, souvent liés aux relations tribales. Le Califat met également en place des impôts sur les revenus d'hommes d'affaires en échange de sa protection, sur des entreprises situées sur le territoire qu'il contrôle ainsi que sur des intermédiaires qui font circuler la marchandise.

Les ressources financières dont dispose l'Etat Islamique sont liées au fait qu'il s'est emparé d'un territoire et qu'il exploite ses richesses, ce qui lui garantit une autonomie financière et politique, notamment vis-à-vis des pétro-monarchies. Une partie importante des recettes de Daech provient du pétrole, dont la possession et l'exploitation constitue un objectif stratégique depuis sa création : « *L'EI contrôle 60 % du pétrole syrien et 10 à 15 % de celui d'Irak(...)* Par ailleurs, Daech recrute au prix fort des personnels compétents (techniciens, ingénieurs, traders...), en Syrie et en Irak mais aussi à l'étranger, pour améliorer la productivité de ses sites vieillissants » (Source: *Califat et barbarie*). L'Etat Islamique se charge d'extraire le pétrole brut dont une partie est utilisée pour la consommation locale ; l'autre étant réservée à l'exportation. Le pétrole brut, vendu à environ 20% du prix mondial, emprunte plusieurs circuits de commercialisation : il est soit acheté par les autorités syriennes, soit mis sur le marché international par l'intermédiaire de la Turquie avec la complicité toute pragmatique de l'Union Européenne. Les marchés de nourriture sont régulés par un contrôle notamment des moulins et des boulangeries. Le prix des denrées est baissé et l'hygiène soumise à un contrôle accru.

L'Etat islamique bâtit donc sur ses fondations religieuses et répressives une sorte d'Etat providence, mêlant colonisation de nouveaux territoires, amélioration des infrastructures de transports, innovations technologiques et scientifiques, redistribution et protection d'un Etat fort. Cet Etat soutient l'activité économique et les recettes des chefs religieux et tribaux qui dirigent le pays, mais en achetant la paix sociale auprès d'une partie des plus démunis.

Etat islamique, une entreprise qui communique et qui recrute.

Loin d'être resté alignée sur une stratégie refusant le modernisme à la talibane, Daech, tout en fustigeant les modes de vie occidentaux, s'appuie sur les modes de communication les plus modernes pour recruter. Ces opérations de communication ont pour but d'encourager les soldats au combat, d'intimider les ennemis du Califat mais aussi et surtout, d'attirer de nouvelles recrues. La division média de Daech produit quotidiennement plus de 40 documents et envoie plus de 50 000 tweets.

Il est important de noter que la forme et le contenu sont adaptés en fonction des cibles qui sont visées. En effet, selon les destinataires et destinataires à qui s'adresse le message, les références culturelles mobilisées ainsi que le contenu du discours sont sélectionnés dans le but de toucher au plus près leur réalité sociale et subjective. Par exemple, les messages en direction de la France s'adressent surtout aux descendant-e-s de colonisé-e-s de culture musulmane et insistent sur l'immigration et le racisme structurel. La figure du « grand frère » est mobilisée pour faire écho à des vécus d'oppression et générer des mécanismes d'identification.

Son recrutement s'organise également comme celui des armées classiques ou comme les milices privées qui ne cessent de prospérer de part le monde. Pour attirer de nouveaux membres dans ses rangs, le Califat instrumentalise la misère et propose des « salaires » attractifs à ses combattants (en moyenne, entre 400 et 600 euros mensuels). Les revenus accordés aux soldats varient d'un pays à l'autre en fonction du niveau de vie des populations. Daech assure également le versement de pensions aux familles des soldats morts au combat. Ici, la perspective d'améliorer ses conditions de vie et de sortir de la misère explique davantage l'entrée au sein de Daech qu'un engagement qui serait lié à des convictions, religieuses ou autres. L'Etat Islamique n'hésite pas à utiliser ses ressources financières pour enrôler dans son armée des individus pauvres et marginalisés. L'Etat islamique présente également à la manière des entreprises ses bilans chiffrés. En communiquant sur ses conquêtes et ses progrès militaires, Daech fait la démonstration de sa force de frappe. « *Le lecteur intéressé pourra ainsi apprendre qu'au cours de l'exercice 2013 (année comptable allant de novembre 2012 à novembre 2013) le nombre des actions militaires entreprises en Iraq se monte à 7681, dont 1083 assassinats,*

607 attaques au mortier, 1015 attaques à l'explosif contre des bâtiments et des lieux de prière d' « infidèles », 537 explosions de voitures et 238 attentats-suicide » (Source : La multinationale EI). L'objectif, lorsqu'il ne s'adresse pas à l'ennemi pour s'imposer dans le rapport de force, est d'attirer sur le registre de la victoire et de la puissance. Le message est pensé pour donner l'image d'un combat exaltant et nécessaire en vue de réaliser une « utopie ».

On peut noter que la communication est différenciée sur des critères de genre : lorsqu'elle s'adresse à des femmes, exclues du front, le champ lexical guerrier disparaît pour laisser place à celui de l'humanitaire. Les femmes, qui représentent 10% des volontaires, sont alors ciblées sur la base de leur assignation à des rôles sociaux, notamment autour du « care ». Le bilan qui est mis en avant devient alors celui des actions dites sociales : reconstruction des hôpitaux, aides alimentaires, soins, etc...

L'Etat Islamique a également lancé des appels à la hijra, qui correspond à l'obligation pour « toute bon-ne musulman-e » de venir s'installer sur la terre où la charia est enfin appliquée. Daech se présente alors comme représentant de la « vraie » foi et invite les musulman-e-s à venir s'installer en terre d'Islam. Cet appel s'adresse particulièrement aux potentiel-le-s volontaires dont les compétences sont jugées utiles : elleux se verront attribuer des rôles selon les besoins du Califat pour assurer son maintien.

Le recrutement s'effectue donc sur plusieurs registres : les aspirations religieuses et/ou identitaires, la thune par nécessité ou la reconnaissance sur fond de misère et de relégation sociale, une propagande ciblée et efficace faussement anti-raciste et anti-impérialiste, etc...

Alors qui sont ceux et celles qui rejoignent l'Etat islamique ?

Répondre à cette question n'est pas un exercice facile, puisque comme déjà évoqué, les motivations des individu-e-s qui rejoignent Daech sont diverses. Des conditions objectives ainsi que le contexte social et politique permettent d'expliquer en partie ce qui peut amener des individu-e-s à s'engager dans Daech : le racisme structurel, les conditions matérielle d'existence, les injustices et exactions liées à l'impérialisme, etc... Mais on ne peut pas nier qu'il s'agit aussi de subjectivités. L'oublier consiste à reproduire en partie des réflexes coloniaux qui voient dans ceux et celles qui

ont rejoint le Califat de simples marionnettes. Ils et elles le font parce qu'ils et elles s'identifient à des modes de vie et des objectifs.

Sur ce dernier point, il est intéressant d'interroger le discours des protagonistes lorsqu'on peut y accéder. Tout ou une partie des éléments de contexte cités plus haut apparaissent dans le discours pour expliquer leur engagement. L'idéologie religieuse intervient alors et constitue une force capable de susciter une exaltation allant jusqu'au meurtre et au sacrifice de soi. Bien que là encore, il est compliqué d'affirmer que le seul sentiment religieux explique ce rapport à la mort. Il est clair que la croyance en l'existence d'un paradis doit jouer dans le choix de se faire exploser. Mais le fait d'être nié-e comme sujet dans une société et d'être privé-e d'avenir peut aussi expliquer un passage à l'acte suicidaire.

Cette lecture religieuse conduit à sanctionner de la façon la plus brutale des personnes pour leurs choix de vie – les idolâtres, les mécréant-e-s, les pervers-es -, pour leur appartenance à une minorité religieuse ou à la même religion mais appréhendée et pratiquée autrement. C'est ce qui préside aux exécutions sommaires comme aux attentats suicides et aux meurtres de masse. Tout cela relève d'un système de domination et de croyances qui hiérarchise la valeur des vies humaines ; et qui dicte des normes de comportement strictes auxquelles il devient obligatoire de se soumettre. L'islamisme radical essentialise et naturalise par une lecture particulière des textes la négation de l'altérité. Les juif-ve-s, les croisé-e-s, les mécréant-e-s, les mauvais -e-s musulman-e-s ne sont pas des êtres humains, mais juste des cibles à abattre. Quant aux femmes elles n'existent que soumises. En ce sens l'islamisme radical ne fait que rejoindre les lectures les plus rigoristes et les plus réactionnaires des différents monothéismes, celles qui ont par exemple alimenté les guerres de religion en Europe durant de nombreux siècles.

Mais ces massacres sont aussi

l'enjeu d'une guerre, celle menée par un Etat attaqué qui ne voit dans les civils dont il ordonne l'exécution que des cibles complices, par leur seule existence et leur seule appartenance à une nation, la France, des attaques militaires de ce pays. D'ailleurs un bon nombre de mercenaires qui s'engagent aux côtés de l'Etat islamique le font comme ceux et celles qui s'engagent dans biens des armées, avec les mêmes visées matérielles et les mêmes méthodes sanguinaires, le même sens de l'Etat. Tous les Etats ont les mains pleines de sang.

Entre 15 et 30 000 djihadistes, venu-e-s de presque une centaine de pays, partent rejoindre l'EI. La moitié sont originaires du Moyen-Orient et du Maghreb, plusieurs milliers de l'Union européenne. Sur ces dernières et derniers, deux groupes semblent se détacher, bien qu'il soit compliqué d'affirmer qu'il existe des profils type, vu que ça occulte la dimension subjective.

Le premier comprend des jeunes prolétaires descendant-e-s de colonisé-e-s et originaires des banlieues. Il s'agit surtout d'hommes ayant dépassé la vingtaine, dont certains ont été incarcérés. Ici, au-delà des trajectoires personnelles, nous sommes face à un phénomène social : que des individus soient ainsi séduits par une forme extrême de djihad est révélateur de la relégation sociale qu'ils subissent et de l'absence de perspectives que la société leur impose. A défaut de possibilité d'affiliation et de reconnaissance, rejoindre Daech peut apparaître comme une possibilité d'exister. On peut également pointer le rôle de la prison comme espace de radicalisation et comme porte d'entrée vers des organisations islamistes. En France comme en Irak, les djihadistes s'appuient sur la violence de l'incarcération pour renforcer leurs réseaux se nourrissant de vécus d'injustice, de désespoir et de colère. Abdel Hafed Benotman, écrivain, voleur revendiqué et "athégriste" apatride,





³ *Il n'y a pas d'islamisation radicale dans les prisons française, Abdel Hafed Benotman, 30 septembre 2008, extrait de l'athéogriste.*

expliquait dès 2008, comment l'islam avait envahi les prisons françaises, encouragé par la pénitencière, pour pacifier les taules. Cette confessionnalisation des prisons ne s'est d'ailleurs manifestée que marginalement dans l'intégrisme. Comme le fait remarquer le compagnon récemment décédé, si les prisons étaient remplies d'intégristes, "au sein d'un des pouvoirs répressifs de l'Etat que sont les prisons, il y aurait des attentats violents intramuros"³.

Le parcours d'Amedy Coulibaly, l'un des auteurs des attentats de janvier contre l'Hyper-casher de Vincennes, est révélateur de ces déterminations sociales. Fils d'une famille de 10 enfants élevés par une femme seule, il traîne dans la rue pour sortir de la cellule familiale et s'inscrit dans des pratiques de débrouille. Lors d'un vol de moto, il se fait tirer dessus par la police. Son pote meurt sur le coup et lui se retrouve blessé puis incarcéré. Quant au flic qui lui a tiré dessus et tué son comparse, il bénéficie d'un non-lieu, comme presque toujours dans ces situations. C'est en prison qu'il va rencontrer l'islam politique et se « radicaliser ».

Mais cette relégation et ce sentiment d'injustice ne peut expliquer à eux seuls le ralliement des frères Coulibaly à l'antisémitisme le plus morbide qui les a conduit à attaquer l'Hyper-casher de Vincennes, à tuer des personnes parce qu'elles sont supposées être juives, et en tant que telles supposées soutenir la politique de l'Etat d'Israël. Ce que Dieudonné a

salué avec son "inénarrable" "Je suis Charlie Coulibaly". Ce contexte a sans doute juste participé à l'alimenter Il ne s'agit ici pas de nier les responsabilités individuelles et d'occulter la dimension subjective des massacres commis mais de pointer les éléments de contexte qui favorisent le glissement d'individu-e-s dans des groupes djihadistes. Ces derniers savent habilement manipuler le ressentiment d'un certain nombre de dépossédé-e-s et d'opprimé-e-s face au racisme structurel, aux violences policières, à la chasse aux pauvres, aux politiques néo-coloniales occidentales, au conflit israélo-palestinien, pour aiguïser des reflexes identitaires et religieux, susciter ou entretenir un antisémitisme présent dans de nombreux textes religieux.

Le second groupe, en progression, rassemble des jeunes de classes moyennes voire supérieures, dont beaucoup d'ados et de post-ados (30 à 40 %) et de filles (30 %). Elleux n'ont pour la plupart pas de lien avec la culture musulmane dans leur famille. Leur « conversion » à l'islam sera obligatoire. La conversion est ici mise entre guillemets car il s'agit plutôt d'une formation assurée par l'Etat Islamique à sa lecture de l'islam et à son projet politique. Les musulman-e-s qui rejoignent l'Etat Islamique n'échapperont d'ailleurs pas à cette formation, censée leur permettre de revenir au « bon » islam qui va opposer les vrai-e-s musulman-e-s aux autres. L'Etat Islamique s'appuie à la fois sur la relégation sociale et les situations d'oppression spécifiques que subissent certain-e-s, mais aussi plus généralement sur un contexte où les perspectives font défaut, pour accrocher des individu-e-s à leur projet totalitaire et réactionnaire. Dans nos sociétés qui isolent de plus en plus les individu-e-s en les mettant en concurrence, qui tentent de briser les dynamiques collectives et les solidarités, Daech peut fournir l'illusion à certain-e-s d'appartenir à une communauté et de pouvoir exister comme sujet agissant.

Quelles perspectives révolutionnaires et anti-autoritaires ?

Les attentats de janvier et novembre 2015 ont permis de réactiver un racisme ancestral, influencé par l'histoire coloniale et l'actualité néo-coloniale de notre pays. Il existe bien des religions minoritaires qui sont stigmatisées structurellement. Ceux et celles qui en Europe sont supposé-e-s être musulmans ou musulmanes sont victimes de discriminations qui s'ajoutent aux relégations sociales que nous subissons tous et toutes de manière différenciée, selon notre classe, notre genre, notre taux de mélanine, etc. Marquer notre solidarité face à ce racisme structurel et quotidien est plus que jamais nécessaire.

L'époque est piègeuse, ce d'autant plus qu'aujourd'hui une partie du racisme recouvre son approche à grand détour de laïcité. De Riposte Laïque à Marianne Lepen, cette laïcité cache le plus souvent le racisme le plus éculé. Ce sont des anciens chevènementistes comme Couteau et Philippot, ou Riposte Laïque qui structurent au côté d'un Zeymour ce nouvel angle d'attaque raciste. Certains comme Onfray ou les Femens pour ne citer que lui et elles s'appuient sur une lecture anticléricale ou sur la laïcité pour masquer un racisme latent ou leur accord tacite ou plus explicite avec la théorie du choc des civilisations.

Ce choc des civilisations réunit aujourd'hui des intérêts contraires. Daech encourage tout autant par ces attaques, mais également par son idéologie cette lecture des antagonismes. Pour l'Etat islamique, l'exacerbation du racisme est du pain béni dans sa stratégie militaire et dans ses visées en terme de recrutement.

Cependant, contrairement à ce qu'avancent un certain nombre de militante-s, il n'y a pas de religion des dominé-e-s. Les dominé-e-s ne peuvent être assigné-e-s à une religion. De nombreux et nombreuses dominé-e-s de par le monde refusent même les religions et combattent leur emprise sur leurs vies, leurs complicités avec les appareils de domination étatiques et économiques, les oppressions qu'elles portent et qu'elles soutiennent. Daech, comme d'autres formes d'islamisme radical s'est d'ailleurs bâti sur le tombeau des soulèvements du printemps arabe.

La religion musulmane ne fait pas excep-

tion. Par ailleurs, tou-te-s les musulman-e-s ne sont pas des dominé-e-s. Le racisme structurel qui sévit en Europe encourage cette lecture. Aujourd'hui, pour certain-e-s revendiquer une identité musulmane ou porter le Nijab c'est résister à l'oppression, marquer sa solidarité, refuser de se soumettre à l'injonction étatique à renier une partie de son histoire. A l'oppression répond le réflexe identitaire.

Pourtant, si les musulmans et les musulmanes sont opprimé-e-s, ça ne peut justifier, au nom des circonstances, le fait d'invisibiliser en quoi la religion opprime. Les religions légitiment, naturalisent et justifient des rapports de domination et de soumission, notamment le patriarcat. Et même si elles ne sont pas les seules, elles ne sont pas les moindres à avoir structuré et justifié ces rapports de domination. Elles pacifient au nom d'un au-delà, les antagonismes du présent. Bien plus qu'une illusion, elles sont un somnifère. Les préceptes dictent les normes, les attitudes à tenir



et éliminent toute autonomie individuelle et collective. Ce n'est plus à nous de déterminer notre destin, mais à Dieu d'en borner les contours. « Si Dieu existait, il faudrait s'en débarrasser », disait Bakounine. C'est loin d'être le propre de l'islam. Tous les monothéismes portent cette dimension. Et même si Daech est une expression politique particulièrement réactionnaire de la religion, que de nombreux croyants et de nombreuses croyantes ont bricolé leur rapport à la religion en refusant de nombreux dogmes, il n'en demeure pas moins que l'islam comme les autres religions entretient une logique de soumission. La partici-

pation d'associations comme Présence ou spiritualité musulmane, pour ne citer qu'elle, à la manif pour tous aux côtés des réactionnaires catholiques marque cette commune identité.

Par ailleurs, il ne peut pas y avoir de lutte anti-autoritaire contre l'état d'urgence sans en même temps lutter contre Daech. Toutes les restrictions de liberté sont à combattre partout, d'où qu'elles viennent. Il y a d'ores et déjà des luttes et des résistances. Il est possible de se solidariser avec ceux et celles qui luttent contre Daech en Syrie et en Irak, notamment les kurdes, tout en conservant un regard critique sur une expérience qui, en même temps qu'elle porte des ferments d'émancipation, contient également des éléments contradictoires : maintien des structures capitalistes, construction de formes proto-étatiques, nationalisme, etc.

Combattre le racisme, accueillir et se solidariser avec les immigré-e-s participent aussi de cette lutte contre l'État islamique, l'état d'urgence, les politiques racistes et tout ce qui nous opprime. Sans oublier de continuer la lutte contre les structures de domination qui nous enserrent

et les structures économiques, politiques, sociales qui les encouragent. La domination religieuse en fait partie, au même titre que toutes les autres.

Nous refusons d'hurler avec les loups, de ne pas prendre en compte les contextes. Les musulmans et musulmanes subissent de plein-fouet les relents racistes se développant sur les rues jonchées de morts et de blessé-es. En même temps, nous n'abandonnerons pas le combat contre les religions pour créer un monde et des vies plus désirables. Toujours sans dieux ni maîtres.

*Collectif sans nom,
mai 2016*



« Toutes les religions se valent dans l'égarement ».

En février 2013, mourrait une deuxième fois, quelques 956 ans après sa véritable mort et dans sa ville natale et mortelle de Maarat al-Nou'man, Abu-l-Ala al-Maari. Ce poète qui vécut à la fin du 10ème siècle, refusait les hypocrisies religieuses, doutait de la survie d'une âme après la mort, de l'existence même d'un Dieu et tournait en ridicule toutes les religions de son époque. Sceptique et pessimiste, ses vers irrévérencieux lui valent dès 2007 une mise au ban par le Salon International du Livre d'Alger (SILA) sur ordonnance du ministère des Affaires religieuses algérien.

Décapitée par des membres de Jabhat al-Nosra, Al-Qaeda en Syrie, sa statue vient rejoindre les corps faits de chair et de sang, qui ont été soumis, torturés, mutilés ou exécutés par les islamistes radicaux. Le monde arabo-musulman est traversé de ces résistances à l'emprise religieuse et aux pouvoirs du temps. Il y a toujours des êtres épris de liberté dont l'insoumission traversant la barrière des siècles, continue d'attirer les foudres des autorités.

A la suite quelques vers d'Al-Maari.

Religion.

« Les hommes sont poèmes récités par leur destin
Parmi eux le vers libre et le vers enchaîné, »

Réveillez-vous, réveillez-vous, ô égarés !
Vos religions sont subterfuges des Anciens.
Ils disent que le Temps mourra bientôt,
Que les jours sont à bout de souffle.
Ils ont menti – ils ignorent son échéance.
N'écoutez pas ces champions de fourberie.

Les gens voudraient qu'un imam se lève
Et prenne la parole devant une foule muette.
Illusion trompeuse – il n'est d'imam que la raison,
Notre guide de jour comme de nuit.
Peut-être dans les temples se trouvent-ils des gens
qui procurent la terreur à l'aide de versets,
Comme d'autres dans les tavernes
Procurent le plaisir.

Les lois divines ont semé parmi nous la rancune
Et nous ont apporté toutes sortes de malheurs,

Les corps vont à la poussière.
Aucun savant ne sait où va l'âme.

Malgré moi, je suis sorti en ce bas monde,
Et mon voyage est pour un monde ailleurs.
Cela malgré moi aussi, et Dieu m'en est témoin !
Suis-je prédestiné, entre ces deux mondes,
A accomplir une tâche,
Ou suis-je libre de mes choix ?

Raison - demeures laissées à l'abandon
Ignorance - solides demeures habitées.

La religion - commerce de morts.
Pour cette raison, c'est un objet invendable
parmi les vivants.

L' égaré appelle impie celui qui ne partage pas sa foi.
Malheur à lui ! Quel homme n'a pas connu l'impie-
té ?



Le Livre est devenu trompettes des égarés,
Et les versets, mélodies.
Ils en ont joué, puis, dans leur infamie,
Les ont agitées comme des épées
Sur l'homme paisible qui veille
Au clair de lune.

Je ne blâme pas l'athée ?
Mais plutôt celui qui, craignant l'enfer,
Persiste dans sa furie.

La raison ne peut que s'étonner des lois,
Qu'elles soient païennes, musulmanes,
juives ou chrétiennes.

Vos temples et vos bordels se valent.
Loin de moi, Ô genre humain !
Puissé-je rester sous terre et ne pas me lever
Quand Dieu vous appellera à la résurrection !

Quant à la certitude, elle n'existe pas.
L'apogée de mes efforts se trouve
Dans l'intuition et les pressentiments.

J'ai poussé loin mes recherches
Et mes investigations.
J'affirme, malgré cela,
Que je suis perdu et ignorant.

Le mensonge a détruit
Les habitants de la terre.
Leurs descendants se sont groupés en sectes
Qui ne peuvent fraterniser.

Si l'inimitié n'avait été dans leur nature,
Dès l'origine,
Mosquée, église et synagogue
N'auraient fait qu'une.

La vérité est soleil recouvert de ténèbres -
Elle n'a pas d'aube dans les yeux des humains.

La raison, pour le genre humain
Est un spectre qui passe son chemin.

Foi, incroyance, rumeurs colportées,
Coran, Torah, Évangile
Prescrivant leurs lois ...
A toute génération ses mensonges
Que l'on s'empresse de croire et consigner.
Une génération se distinguera-t-elle, un jour,
En suivant la vérité ?

Deux sortes de gens sur la terre :
Ceux qui ont la raison sans religion,
Et ceux qui ont la religion et manquent de raison.

Tous les hommes se hâtent vers la décomposition,
Toutes les religions se valent dans l'égarément.

Si on me demande quelle est ma doctrine,
Elle est claire :
Ne suis-je pas, comme les autres,

Un imbécile ?

[Poésie et information trouvées sur Non fides]

Contre leur guerre, contre leur paix Pour la Révolution sociale !

LA GUERRE bat son plein et rameute les troupes. Les carnages accomplis par le régime d'Assad, par Daech et par les bombardements démocratiques noient dans le sang toute possibilité révolutionnaire en Syrie. Et de l'Irak au Mali, du Yémen à l'Ukraine, la terreur quotidienne ravage durablement vies et territoires pour des intérêts économiques et politiques, au nom d'une religion, d'une ethnie, d'une nation.

A différentes intensités, la sale guerre de l'oppression permet aux soldats de se lâcher contre des populations entières, sommées de subir ou de suivre l'un ou l'autre camp. En janvier et en novembre 2015, les tueries de Paris sont venues rappeler que l'horreur de la guerre ne se limite pas à des champs de bataille plus ou moins lointains.

ICI AUSSI des soldats de dieu massacrent pour imposer leur ordre, tandis que l'Etat français renforce encore le sien en proclamant la guerre à tout va. Voilà l'armée déployée et l'état d'urgence qui s'éternise. Moyens de surveillance et uniformes gonflés à bloc, tabassages et gâchette facile, traque des migrants et des indésirables, lois et mesures contre tout ce qui peut ressembler à un « ennemi intérieur », le message est clair : on serre la vis et tout le monde doit marcher au pas.

Contre une logique de guerre qui, toujours pour le pouvoir, engloutit les corps et les esprits, il est temps de rompre les rangs et d'étendre le combat pour la liberté.

LE COMBAT POUR LA LIBERTE ne cherche pas de petits soldats et ne s'en remet à aucune autorité supérieure. Au contraire, il prend forme dans chaque refus de déléguer ses décisions et dans la volonté de reprendre sa vie en main. Il avance dans les révoltes contre la guerre permanente qui nous est livrée à coup de fric et de flics. Il est mené par toutes celles et ceux qui luttent ici et maintenant pour un monde *réellement différent*, sans codes moraux ou pénaux, sans Etats ni frontières, sans maîtres ni esclaves.

Affronter ce qui fait obstacle à la liberté nous place aussi face à nous-mêmes : c'est à nous de déterminer, d'expérimenter, d'approcher ce que nous voulons vivre. Ce n'est certes pas une mince affaire, mais nous avons pour cela des armes que redoutent les puissants : la SOLIDARITE entre rebelles contre les replis identitaires, l'AUTO-ORGANISATION sans chefs ni hiérarchie, l'ATTAQUE individuelle et collective de ce qui participe à la domination.

Alors, laissons libre cours à notre autonomie de pensée et d'action pour propager la subversion et briser leur paix de caserne ! Prenons l'initiative pour saboter partout leurs projets dévastateurs ! Passons à l'offensive pour détruire les rouages de la machine de guerre, de contrôle et d'exploitation ! Pour en finir, enfin, avec cet ordre mortifère !

Des anarchistes

[Affiche trouvée sur les murs de plusieurs villes, février 2016]

COLLECTIF SANS NOM – UNE PRÉSENTATION

(Suite de la page 2)

ó

(...)

L'attention portée à chacun·e passe aussi par être attent·ifs/ives aux rythmes de chacun·e et avoir une attention particulière aux nouvelles personnes. Nous ne sommes pas tou·te·s dans les mêmes situations (boulot, chômage, enfants etc.), nous ne pouvons pas tou·te·s avoir le même temps de présence, ce qui n'est pas une raison pour créer une nouvelle hiérarchie, surtout qu'on n'aime pas ça la hiérarchie.

Suivre nos propres rythmes c'est créer collectivement nos propres temporalités et non pas celles qu'on nous impose par le travail et les administrations, l'actualité, les réformes etc. On a bien envie d'essayer de s'extraire autant que possible de l'urgence, ce qui par ailleurs limitera la reproduction d'une routine militante et l'apparition de formes de dépossession.

Le groupe est avant tout une expérience collective, traversée par des contradictions, des erreurs. Il paraît essentiel de nous réunir régulièrement après des activités menées pour élaborer une analyse critique. Nous comptons privilégier les liens directs et limiter l'usage d'internet dans l'organisation du collectif, mais aussi dans nos luttes.

L'analyse critique et l'autocritique passent également par le partage, la mutualisation des savoirs de chacun·e car nous ne possédons pas forcément les mêmes références et codes. Cela permet de questionner collectivement nos évidences et d'éviter de considérer nos acquis comme allant de soi. Nous souhaitons également maintenir sans cesse le lien entre actions et questionnements de fond et prendre le temps de penser et discuter collectivement nos activités, d'avoir un retour dessus sans pour autant rester dans de vastes considérations théoriques.

Nous voulons rechercher systématiquement à discuter collectivement pour essayer d'avoir des positions et des textes communs. Nous ne cherchons pas à dégager une majorité mais à tendre vers un consensus où les divergences, les doutes et les ressentis pourront être identifiés et discutés. Il ne s'agit pas pour nous de fétichiser le groupe. Plusieurs voix peuvent toutefois se confronter et être émises par la suite, la condition étant d'essayer au préalable de chercher le commun. Il est donc possible que parfois il y ait plusieurs textes avec quelques divergences émanant du collectif. C'est une manière de matérialiser le fait que dans certains cas, il peut y avoir des analyses différentes qui sont ponctuelles et pas forcément fondamentales.

Nous souhaitons partir le plus possible de nos réalités et de nos vécus, notamment pour se défaire de la routine, de l'automatisme militant, de l'activisme. Partir de nos réalités et de ce que nous sommes, c'est aussi une manière de refuser de parler « au nom de », « à la place de », de faire preuve d'une certaine honnêteté dans nos interventions et de se prémunir autant que possible de tendances avant-gardistes ou produisant de la dépossession. Nous ne pensons pas pour autant qu'il faille se contenter de partir de nos réalités. Nous comptons bien nous solidariser avec des gens qui ne partagent pas les mêmes situations que nous, avec des luttes, et éviter de rester entre soi ou dans une forme de corporatisme.

Nous cherchons à donner du sens à ce que l'on fait, à ne pas séparer nos convictions et activités de notre vie quotidienne. C'est aussi une façon de mettre en avant la question du plaisir dans ce que l'on fait sans évidemment en faire le seul moteur de nos actions. En effet, si nous voulons une rupture avec le monde existant, nous ne pouvons pas faire autrement que d'y vivre aussi. Nous voulons donc expérimenter des choses en donnant un sens subversif à nos activités, sans reproduire des formes alternatives intégrées au système. Nous voulons aussi résister ensemble à ce qu'on se prend dans la gueule et essayer d'améliorer nos quotidiens, mettre en place des formes concrètes de solidarité.

Le collectif sans nom,
Septembre 2015.
collectifsansnom@riseup.net

SOMMAIRE

Edito—Présentation du collectif sans nom p.2

Sous Etat d'urgence :

- Etat d'urgence, énièmes mesures réactionnaires p.3
- Etat, attentats et administration de nos vies p.6
- Etat d'urgence et soumission durable p.8
- Terrorisme d'Etat : calamités publiques p.10
- L'état d'urgence va devenir la règle p.12
- Les fiches S p.15

Chroniques de l'Etat d'urgence :

- Etat d'urgence, Etat policier p.16
- Dans le Loiret, l'éducation nationale rêve d'un fichage des parents p.17
- Bonjour le bilan carbone p.18
- En prison chez moi pendant trois semaines p.20
- Etat d'urgence: la police attaque une manif à Nantes p.21
- Place de la Rep'. Communiqué Cop21 p.22
- « Profanation » p.23
- Compte-rendu de la manifestation du 12 décembre à Caen p.24

De Calais à Amiens, des migrant-es aux Goodyear :

- Calais: arrêtés anti-migrant-es p.26
- Goodyear: neuf mois ferme pour une séquestration p.27

Daech, Etat, religion et patriarcat :

- Daech, l'exercice de l'Etat islamique p.29
- « Toutes les religions se valent dans l'égarement », Abu-l-Ala al-Maari p.41
- Contre leur guerre, contre leur paix, pour la révolution sociale p.42

Le collectif sans nom :

- Le collectif sans nom — présentation (suite et fin) p.43